

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone .....

{ Renseignements : 579-01-95

{ Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 50<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 14 Novembre 1974.

## SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1975 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6351).

### Industrie et recherche.

MM. Schloesing, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'industrie; Mesmin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la recherche scientifique; Julien Schwartz, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'industrie; Buron, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche scientifique; Barthe, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la recherche scientifique; d'Ornano, ministre de l'Industrie et de la recherche.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 6365).

★ (1 f.)

PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC,  
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1975

(Deuxième partie.)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975 (n° 1180, 1230).

## INDUSTRIE ET RECHERCHE

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'industrie et de la recherche.

La parole est à M. Schlœsing, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'industrie.

**M. Edouard Schlœsing, rapporteur spécial.** Mes chers collègues, la commission des finances m'a mandaté pour vous demander de voter les crédits du ministère de l'industrie et de la recherche. La position qu'elle a ainsi adoptée au terme de ses travaux sur le fascicule de ce ministère n'exclut pas les observations ni les recommandations.

Vous admettez certainement, monsieur le ministre de l'industrie et de la recherche, que le soutien de votre politique, pour être lucide et actif, implique la remarque, voire la critique, pourvu naturellement qu'elle soit fondée et constructive. C'est dans cet esprit que j'aborderai brièvement les crédits de l'industrie, mon collègue, M. Mesmin ayant tâche de traiter les problèmes de la recherche.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais rappeler, monsieur le ministre, les difficultés qu'avait rencontrées l'année dernière le rapporteur spécial du budget de l'industrie pour remplir sa mission.

Vos services, à l'époque, ne s'étaient guère montrés diligents et n'avaient fourni les renseignements demandés qu'avec réticence. Cette année, je reconnais qu'un progrès très net a été accompli. D'ailleurs, en annexe des différents rapports figurent des réponses qui éclairent considérablement le sujet. J'ajouterais que, au titre de rapporteur spécial de la commission des finances, j'ai posé quatre-vingt-dix-huit questions auxquelles vos services ont répondu, instaurant ainsi un dialogue entre l'Assemblée, la commission des finances et votre ministère.

Mon propos s'articulera autour de deux thèmes principaux : le problème de l'énergie, d'abord ; le problème de la politique industrielle, ensuite.

Vous héritez, monsieur le ministre, d'une situation peu brillante. Si nous faisons les comptes, nous constatons en effet que la France tirait de son sol 50 p. 100 de son approvisionnement en énergie en 1963, mais qu'elle n'en tire plus que 23 p. 100 aujourd'hui ; 30 p. 100 de notre approvisionnement en charbon et 55 p. 100 du gaz consommé en France sont importés ; la part du pétrole d'origine nationale est négligeable.

Ces chiffres, pour humiliants qu'ils soient, doivent être rappelés, car ils mesurent le niveau de notre dépendance. Ils devraient hanter les nuits de nos responsables.

Grâce à la guerre du Kippour, notre pays connaît maintenant sa vulnérabilité. Aussi devons-nous nous considérer en état de mobilisation énergétique permanent.

Votre tâche n'est pas facile. Vos décisions concernant le court terme sont de portée limitée. Vous devez assurer la mise en place d'un mécanisme de rationnement pour l'hypothèse toujours possible d'une crise aiguë. Vous devez également, par tous les moyens, inviter nos concitoyens à réduire leur consommation d'énergie, sans provoquer la récession économique. C'est votre seul riposte pour le court terme.

Pour le long terme, les décisions que vous prendrez pour accroître notre potentiel énergétique n'auront pas d'effet avant plusieurs années. La relance nucléaire ne commencera à porter effet qu'à partir de 1980. Le délai de mise en activité d'un nouveau puits de mine est de l'ordre de sept ans. L'inertie de la réponse est du même ordre de grandeur pour la mise en exploitation d'un forage pétrolier.

Votre action d'aujourd'hui sera donc jugée dans six ans et elle devient irréversible à partir du moment où elle est décidée. Il faut donc viser juste. La prévision du futur n'est pas aisée. Il faut trouver un substitut au pétrole sans tomber sous la dépendance de fournisseurs de licences ou d'uranium enrichi.

Mais vous n'êtes quand même pas sans moyens. Nos ingénieurs, nos cadres, nos ouvriers savent construire des barrages hydro-électriques ; ils souhaitent que s'achève l'équipement complet de nos sites hydro-électriques et que l'aménagement du Rhône se termine. Nos mineurs ont l'habitude des combats difficiles. Grâce à l'Institut français du pétrole, la France possède les connaissances technologiques les plus avancées qui autorisent désormais les forages en eau profonde. Nos gaziers connaissent les secrets du stockage souterrain.

Mais vous êtes, surtout, l'héritier d'un effort intellectuel et scientifique qui s'est manifesté dès mars 1939 lorsque Frédéric Joliot, Hans Halban et Lew Kowarski démontrèrent, dans un

laboratoire du Collège de France, que la rupture d'un noyau d'uranium sous l'action d'un neutron s'accompagne, outre la formation de deux produits de fission, d'une libération d'énergie et de l'émission de plusieurs neutrons dits secondaires. Cet effort — il faut le noter — s'est poursuivi imperturbablement sous tous les régimes, grâce à l'action obstinée du commissariat à l'énergie atomique.

Tout cela fait que la France est désormais le deuxième pays constructeur du monde dans le domaine atomique après la commande du siècle passée par E. D. F.

La première partie de mon propos est consacrée, nul n'en sera surpris, aux problèmes de l'énergie, domaine si vaste qu'il faut faire des choix. Je me vois donc contraint de ne retenir que trois points que j'évoquerai autour des trois interrogations suivantes.

Dans l'immédiat, comment assurer l'équilibre de nos approvisionnements et notre consommation ?

Dans le futur, comment poursuivre le programme nucléaire ?

Enfin, en toute hypothèse, comment assurer une certaine cohérence dans le prix des différentes formes d'énergie ?

L'équilibre entre approvisionnement et consommation nous oblige à constater que jusqu'en 1980 environ, nous ne pourrions bénéficier, dans le domaine de l'énergie, que de ressources nationales traditionnellement faibles, augmentées d'un volume considérable d'importations.

A supposer que la croissance se poursuive à un taux convenable sur la moyenne période, nous risquons d'éprouver des difficultés pour satisfaire les demandes d'énergie.

Deux moyens s'offrent immédiatement à l'esprit : d'une part, rationner l'énergie disponible ; d'autre part, susciter une production supplémentaire.

Pour ce qui est du rationnement, le ministère de l'industrie s'est engagé dans cette voie après bien des hésitations, mais sans que les choses aient toujours été très claires dans l'esprit du public. Le fuel est rationné, mais pas l'électricité ; le gaz l'est peut-être, mais le charbon ne l'est pas.

Pour être admise, une politique de rationnement doit être clairement affirmée et parfaitement explicitée. Vous avez, monsieur le ministre, des efforts à accomplir en ce sens. Si les moyens vous manquent, il faut vous en doter. Mais si vous laissez à d'autres le soin de répartir la pénurie, il ne faudra pas dire plus tard que les difficultés ne vous concernent pas. C'est un effort de clarification qu'il faut entreprendre pour obtenir l'adhésion des Français.

En attendant ce que l'on a coutume d'appeler la relève du nucléaire, nous devons faire appel à toutes les sources d'énergie disponibles.

Au pétrole d'abord, car nos approvisionnements sont fragiles. S'il en existe au large des côtes françaises, il faut, en priorité absolue, mettre en œuvre tous les moyens disponibles pour le rechercher et l'extraire. Les mois perdus pourraient, en cas de crise, coûter cher. Il ne faudrait pas non plus partager la propriété des gisements.

Pour ce qui est du charbon, je rappelle à nos collègues que vous êtes l'auteur d'un plan de relance de la production charbonnière. Ce plan est modeste ; il est fondé sur des critères de rentabilité extrêmement stricts. Pourquoi avoir retenu un critère de rentabilité de trois centimes la thermie, aligné sur les prix du fuel, alors que la permanence de ces prix n'est en rien assurée et que l'indépendance énergétique ne s'exprime pas en centimes ? Le Gouvernement serait bien inspiré en faisant appel au sens patriotique des mineurs pour accroître la production du charbon national.

Il ne faut pas renoncer, en outre, à poursuivre, dans la mesure du possible, l'équipement hydro-électrique du pays.

Nous ne devons pas non plus, même si leur apport est modeste, négliger les nouvelles formes d'énergie. J'ai été surpris de constater le très faible montant des crédits consacrés à l'énergie solaire et à l'énergie géothermique. Elles ne peuvent constituer, c'est vrai, que des sources d'appoint, mais dans notre situation, il ne faut pas seulement faire semblant de s'y intéresser.

J'en arrive au programme nucléaire.

Ce programme est ambitieux et, dans son principe, justifié. J'apporte donc au Gouvernement l'accord de la commission des finances sur la décision qu'il a prise en mars dernier. Toutefois, je crois nécessaire d'assortir cet accord de quelques observations.

Un programme de cette ampleur est une grande affaire nationale et les décisions prises sont, pour une large part, irréversibles. Il ne peut donc être du seul ressort du Gouvernement, et encore moins de ses conseillers.

Contrairement à ce qui s'est passé au mois de mars dernier — mais je vous fais le crédit de l'urgence — le programme nucléaire de la France doit être désormais publiquement débattu.

Il doit d'abord être débattu au sein des assemblées parlementaires, car elles ont à exprimer leur choix. Je vous demande donc, monsieur le ministre, d'informer régulièrement le Parlement sur le déroulement des constructions que vous entendez entreprendre pour les années 1976 à 1980.

Pour appuyer utilement votre action, il faut que les représentants de la nation soient à même d'apprécier l'ampleur, la nécessité, le coût et les garanties qui concernent cette vaste entreprise.

Il faut aussi consulter localement les populations directement concernées. Vous avez, à cet égard, monsieur le ministre, manifesté des intentions que la commission des finances approuve. Elle vous sait gré de penser que l'installation d'une centrale ne doit pas être décidée à la sauvette, à la faveur de procédures compliques.

Il ne suffit pas, en effet, de séduire le maire d'une localité en lui faisant miroiter la manne qu'il pourra distribuer à ses électeurs pour affirmer que la population a été consultée. Une implantation nucléaire ne concerne pas la seule commune où se trouve l'usine, mais aussi la région environnante et le bassin fluvial qui la dessert.

Il ne faut pas davantage qu'E. D. F. soutienne qu'il n'y a aucun problème. Il faut, au contraire, que l'établissement démontre que les problèmes éventuels sont résolus et que la sécurité des personnes est assurée dans toute la mesure du possible. Faute de quoi, au premier incident — et statistiquement il ne peut pas ne pas y en avoir — toutes les certitudes s'écrouleront et le programme tout entier fera l'objet des plus grandes suspensions.

Le Gouvernement doit donc traiter cette affaire avec sérieux et informer réellement tous les Français directement ou indirectement concernés.

L'approvisionnement de la France en énergie électronucléaire ne pose pas uniquement des problèmes de technique, et vous ne serez pas surpris, mes chers collègues, d'apprendre que la commission des finances s'est préoccupée du financement.

Elle n'a pas disposé, il faut le dire, d'informations précises à cet égard. On doit même constater que le tableau de financement du programme nucléaire n'est pas établi ; il faut alors se demander dans quelles conditions E. D. F. pourra faire face aux investissements indispensables. On pourrait envisager des augmentations de tarifs, mais la politique du Gouvernement ne va pas, actuellement, dans ce sens.

La situation financière de l'établissement national est telle que ses ressources propres sont en vive décroissance. Il faudra donc emprunter, et emprunter des sommes considérables. La politique du Gouvernement semble consister, pour l'entreprise nationale, en une incitation à recourir à l'emprunt, autant que faire se peut, sur les marchés étrangers. Mais cette politique a des limites ; elle présente aussi des risques.

Il convient que le Gouvernement définisse au plus tôt les conditions de financement des programmes qu'il décide, faute de quoi il risquerait, à terme, de voir remis en cause les plans qu'il établit. On ne peut, en effet, s'engager dans un programme à moyen terme et s'en remettre, pour son financement, à des décisions de circonstance, prises au fur et à mesure.

J'en viens maintenant au problème des prix de l'énergie.

En effet, les problèmes liés au financement du programme nucléaire me conduisent à formuler quelques observations sur les prix relatifs de l'énergie aujourd'hui pratiqués dans notre pays.

S'il est difficile de connaître avec précision le coût d'approvisionnement exact des hydrocarbures pour les sociétés qui les distribuent, il est possible de disposer d'informations plus assurées en ce qui concerne les autres formes d'énergie.

Il est établi que, mis à part le charbon à coke, les charbons français sont aujourd'hui vendus à des prix qui sont très inférieurs à la fois aux coûts réels et aux prix des charbons étrangers.

Il est établi que le gaz est actuellement vendu à des prix inférieurs à son coût propre et inférieurs à un prix qui serait cohérent avec celui des produits pétroliers.

Il est établi qu'actuellement l'électricité est vendue à un prix inférieur à son coût et également inférieur à un niveau qui serait cohérent avec celui des prix actuels des produits pétroliers.

L'opinion publique doit savoir qu'à l'heure actuelle la politique des prix poursuivie par le Gouvernement, au lieu de dissuader, encourage la consommation de charbon, la consommation de gaz et la consommation d'électricité. Cette situation n'est pas raisonnable.

J'appelle l'attention de l'Assemblée sur les conséquences d'une telle politique.

En faisant en sorte que ni le charbon, ni l'électricité, ni le gaz ne soient payés à un prix correspondant à leur coût, le Gouvernement poursuit une politique opposée à celle qui le conduit à rationner l'énergie. On ne peut à la fois rationner en volume et inciter à la consommation par les prix.

Les entreprises nationales, sur lesquelles est fondé l'avenir de notre économie, se trouvent en déficit, et ce déficit est en train de s'accroître. Leur autofinancement diminue donc dans une très large mesure. Il est alors nécessaire d'avoir recours à l'emprunt dans des proportions déraisonnables. En définitive, une partie du prix payé par le consommateur sert à couvrir des frais financiers au lieu d'être consacrée à de nouveaux investissements.

L'Etat ayant mis en déficit les entreprises nationales, il est, d'une façon ou d'une autre, obligé d'intervenir pour éponger les déficits d'exploitation. Dès lors, c'est le contribuable qui paye, au lieu et place du consommateur, une partie de l'énergie. Ce transfert est contraire à la véracité des prix et il est souvent injuste sur le plan social.

Les distorsions qui existent actuellement dans les prix des différentes formes d'énergie font naître des situations regrettables sur le plan économique. L'approvisionnement en gaz ou en charbon devient une faveur.

Pour les usages domestiques comme pour les usages industriels, il est mauvais de favoriser certains et de pénaliser les autres.

La politique des prix de l'énergie actuellement conduite n'est défendable dans aucun de ses aspects ni dans aucune de ses conséquences. Elle doit redevenir cohérente, même si l'indice des prix doit s'en trouver légèrement affecté pendant quelque temps.

Mesdames, messieurs, s'agissant de la politique industrielle, la période de « croissance à tout va » est terminée. Il faut le dire, puisque c'est la vérité. Mais il faut en tirer les conséquences.

Pour ma part, j'estime qu'il importe de freiner la croissance et, pour ce faire, d'opérer, au cours des prochaines années, une véritable mutation de l'industrie française, non point brutale et déchirante, mais progressive et permanente ; il faudra lutter contre le gaspillage, assurer une meilleure utilisation des matières premières en recyclant les produits, puis redéployer toute l'industrie française.

Monsieur le ministre, je suis obligé d'être plus bref que je ne l'aurais voulu ; mais vous pourrez vous référer au rapport imprimé qui vous a été remis.

A l'époque pleine d'incertitude où nous sommes, le ministère de l'industrie encourt une énorme responsabilité. Jamais, les experts ne se sont autant trompés. On ne sait si la croissance va se poursuivre ou si une récession profonde va s'établir. Le ministère de l'industrie a la charge de secteurs en pleine mutation dont les évolutions pourraient être divergentes au cours des prochaines années.

En dépit de ces aléas, vous devrez, monsieur le ministre, continuer à gérer le pays. Pour ce faire, vous disposez d'un outil : le ministère de l'industrie et de la recherche.

Je ne vous proposerai pas la création de services supplémentaires, facilité que s'accordent trop souvent les gestionnaires peu rigoureux. Je serais au contraire tenté de croire que votre administration devrait, pour prendre un peu plus de muscle, perdre un peu de graisse.

Veillez, je vous prie, monsieur le ministre, à limiter, autant que faire se peut, l'importance des services qui administrent l'administration.

Vous devez disposer d'équipes jeunes.

Une administration rajeunie et allégée doit pouvoir animer l'ensemble des secteurs industriels et s'adonner à cette tâche plutôt que de consacrer l'essentiel de ses efforts à jouer les aides-soignants dans les cas désespérés.

Ne soyez pas, monsieur le ministre, le responsable d'une administration-hôpital. Laissez les canards boiteux à leur triste sort. Les ouvriers ne doivent pas être les victimes de patrons incapables et, parallèlement, les chefs d'entreprise sérieux ne doivent pas être les victimes des mauvais gestionnaires, c'est-à-dire de leurs concurrents malhonnêtes.

Il vous faut élargir la gamme de vos moyens d'action. Vous devriez pouvoir, quand besoin est, débloquer des crédits, relancer l'investissement, accorder des prêts, octroyer des subventions. Dans cet ensemble, la place de l'Institut de développement industriel pourrait être plus importante que celle qu'il occupe actuellement, afin que cet organisme contribue plus activement à la nécessaire reconversion de notre industrie.

Le ministère de l'industrie et de la recherche doit exercer plus complètement ses attributions, sinon elles le seront par d'autres qui ne sont pas mieux placés pour procéder aux choix. C'est donc, d'une certaine façon, à une tâche obscure d'organisation que je convie ce ministère.

Il faut forger un outil administratif qui soit à la mesure de ses ambitions. Alors, on pourra espérer que les meilleurs serveurs de l'Etat ne considéreront pas ce ministère comme un moyen de trouver des situations enviées dans le secteur nationalisé ou dans le secteur privé. Il n'est pas bon que les plus brillants ne passent que quelques années au sein de cette administration.

Le jour où vous saurez les retenir, monsieur le ministre, la recherche sortira des difficultés qu'elle éprouve depuis de trop longues années et la bonne marche de l'industrie sera assurée. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mesmin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la recherche scientifique.

**M. Georges Mesmin, rapporteur spécial.** Mesdames, messieurs, l'examen du budget du ministère de l'industrie et de la recherche offre, chaque année, au Parlement l'occasion de faire le point sur la politique de la recherche française.

Les crédits affectés à la recherche inscrits dans ce budget constituent une partie seulement, très importante certes, des crédits de recherche de l'Etat, qui sont regroupés dans une « enveloppe-recherche », laquelle représente elle-même une partie de l'effort national français en la matière.

Cet effort est moins important, en valeur relative, que celui qui a été consenti au cours des années précédentes. En effet, dans les dépenses de la nation, l'effort de recherche ne cesse de décroître depuis 1967.

En 1959, les dépenses de recherche représentaient 1,14 p. 100 de la production intérieure brute. En 1967, ce taux est passé à 2,23 p. 100 et, en 1973 — dernière référence connue — il est redescendu à 1,68 p. 100, c'est-à-dire à peu près au niveau qu'il avait atteint il y a une dizaine d'années.

Une comparaison avec les pays étrangers — les chiffres ne sont, hélas ! centralisés qu'avec retard par l'O.C.D.E. — montre que, en 1971, l'effort de recherche de la France, qui représentait 1,8 p. 100 du produit national brut, était inférieur à ceux des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et des Pays-Bas, mais supérieur à ceux du Japon — qui nous a rattrapés depuis — du Canada, de la Belgique et de l'Italie.

On peut également considérer l'évolution de la dépense publique de recherche, critère important puisque celle-ci représente environ 43 p. 100 de la dépense de recherche globale. On constate que le taux de progression de la dépense publique est inférieur en France à celui qui est enregistré chez nos voisins de la Communauté économique européenne.

En France, entre 1969 et 1973, l'augmentation a été de 33 p. 100 alors qu'en Allemagne elle a atteint 95 p. 100 et, en Italie, 69 p. 100. En valeur absolue, la France occupe encore le deuxième rang parmi les pays de la Communauté économique européenne, mais elle est nettement distancée par l'Allemagne, ce qui est assez grave ; il existe un lien évident entre le caractère incompressible des exportations de l'Allemagne et ses efforts en matière de recherche scientifique.

Dans ce contexte, le projet de budget pour 1975 consacre 4 550 millions de francs à l'enveloppe-recherche ; en valeur, la progression est de 11,1 p. 100 par rapport à 1974, mais compte tenu de la hausse prévue pour la P.I.B., qui est de l'ordre de 9,7 p. 100, la progression en volume n'est plus que de 1,4 p. 100, c'est-à-dire relativement faible, tout en restant supérieure à celle que connaissent d'autres budgets.

Il n'en reste pas moins vrai que le budget qui nous est soumis est un budget d'austérité.

A l'intérieur de l'enveloppe, le Gouvernement a été conduit à opérer un certain nombre de choix : plafonnement sévère des grands programmes et progression assez nette et volontaire des dépenses de recherche dans le domaine de l'énergie — 26,5 p. 100 — notamment en ce qui concerne les programmes électronucléaires du C.E.A.

Pour les dépenses de personnels, l'austérité se traduit par une diminution assez nette du nombre des créations d'emplois par rapport à l'an dernier ; en 1974, cinq cents emplois nouveaux ont été créés alors que, pour 1975, le chiffre prévu est de trois cent cinquante seulement : cent cinquante-six emplois

de chercheur et cent quatre-vingt-quatorze emplois d'ingénieur, de technicien et de personnel administratif. Il faut noter à cet égard la priorité réservée au C.N.R.S. et à l'I.N.S.E.R.M.

L'année 1975 sera la dernière année d'exécution du VI<sup>e</sup> Plan. Il me paraît intéressant de s'attarder quelque peu sur les résultats obtenus.

Sur l'ensemble de la période d'exécution du Plan, le taux moyen de croissance des autorisations de programme, en volume, sera voisin de 5 p. 100 ; le taux de réalisation des objectifs — selon les chiffres du ministère de l'industrie — sera de 92 p. 100 si l'on se réfère à l'hypothèse « basse » et de 83 p. 100 si l'on se réfère à l'hypothèse « normale ». Certes, le taux de 92 p. 100 est supérieur à celui qui sera enregistré pour d'autres secteurs de la vie économique ; néanmoins, il n'est pas totalement satisfaisant.

Il faut souligner notamment le retard pris en ce qui concerne les dépenses consacrées aux recherches dirigées vers l'amélioration de la compétitivité de l'industrie, qui constituait l'un des thèmes essentiels des auteurs du VI<sup>e</sup> Plan. En ce domaine, la progression prévue était très ambitieuse ; hélas ! les objectifs n'ont pu être totalement atteints.

La commission des finances a donc marqué sa relative inquiétude à l'égard de ce retard.

Elle a également noté — je m'associe à M. Schlœsing sur ce point — que les documents de travail parvenaient beaucoup trop tard aux députés. Si le document annexé à la loi de finances a été communiqué en temps utile aux rapporteurs — et cela grâce à l'amabilité des services du ministère — il n'a été diffusé dans l'enceinte de l'Assemblée que la semaine dernière, c'est-à-dire beaucoup trop tard pour que ceux qui s'intéressent à ces questions puissent l'étudier, à tête reposée, car il s'agit de textes fort importants et assez difficiles à lire.

J'en arrive maintenant aux crédits de recherche du ministère de l'industrie et de la recherche. Pour 1975, le montant des autorisations de programme atteint 3 881 millions de francs contre 3 478 millions en 1974 ; les crédits de paiement représentent 4 286 millions de francs contre 3 677 millions en 1974.

En respectant un ordre logique, on peut classer les crédits en trois grandes masses : il y a, d'abord, ceux qui concernent l'amélioration de la compétitivité de l'industrie, ensuite ceux qui sont affectés à l'aide à certains laboratoires, enfin — ce sont les plus importants — ceux qui sont consacrés aux grands programmes.

S'agissant des premiers, les interventions de l'Etat concernant la recherche privée prennent la forme de subventions ou de contrats de recherche.

Pour 1975, l'Etat fait porter son effort dans deux directions : le fonds de la recherche et l'aide au développement.

Pour le fonds de la recherche, l'Etat agit par voie d'incitation directe. Il apporte une aide financière à des équipes qui font de la recherche ; cette aide est contrôlée et coordonnée par la Délégation générale à la recherche scientifique et technique — la D. G. R. S. T. Les recherches sont conduites notamment sous forme d'actions concertées et d'actions complémentaires coordonnées. En 1975 le montant de cette aide atteindra 248 millions de francs en autorisations de programme, soit une progression assez satisfaisante de 15 p. 100. Les crédits de paiement, eux, connaîtront un accroissement de 17,5 p. 100.

Quant à l'aide au développement, il s'agit d'une procédure originale et très intéressante, qui permet à l'Etat de participer aux risques de l'activité de recherche, les subventions étant remboursées en cas de succès.

Le montant des dotations affectées, en 1975, à cette forme d'aide atteindra 275 millions de francs, soit une augmentation de 14,6 p. 100 par rapport à 1974. Les crédits de paiement progressent, eux, de 39,5 p. 100.

Un effort a donc été consenti pour éviter une diminution excessive et pour maintenir un certain niveau de crédits. Néanmoins, on peut constater que le montant total des crédits est de 553 millions de francs environ, soit 7 p. 100 à peine de l'ensemble des crédits du ministère de l'industrie.

Cela signifie que les grands programmes — il s'agit de crédits distribués à des établissements dépendant directement de l'Etat — sont les grands bénéficiaires de la masse des crédits et que l'aide à la recherche, pour ce qui concerne uniquement le ministère de l'industrie, est relativement faible. Ce point mérite attention car, dans d'autres pays, la répartition des crédits entre les agences de l'Etat et les aides diverses au secteur privé est différente.

La deuxième catégorie de crédits du ministère est affectée à l'aide aux laboratoires. Il s'agit d'un ensemble assez peu important et dont la progression n'est pas significative, car certains postes ont disparu.

Je note au passage que l'Institut national de la recherche chimique appliquée — l'Ircha — connaît une baisse sensible des crédits qui lui sont affectés ; en revanche, le Bureau de recherches géologiques et minières — le B. R. G. M. — qui, cependant, devrait bénéficier de l'intérêt que l'on paraît accorder à la géothermie, voit plafonner ses dotations, qui subissent, en fait, une réduction en valeur réelle.

J'en arrive aux grands programmes qui, incontestablement, représentent la part la plus importante du budget de l'industrie : les autorisations de programme atteignent 3 292 millions de francs sur un total de 3 861 millions.

Les secteurs essentiels sont l'espace, l'informatique, l'exploitation des océans et l'énergie nucléaire.

En ce qui concerne l'espace, des hésitations se sont manifestées ces mois derniers, au niveau du Gouvernement, quand au projet Ariane dont la mise en œuvre avait été décidée l'an dernier à la suite des difficultés que rencontrait le projet Europa, puis de son abandon.

Au début de l'été, nous apprenions que ce programme n'était plus assuré. Mais il n'en était rien, et le Gouvernement a décidé de le poursuivre. Néanmoins, on trouve la trace de ces hésitations dans le fascicule budgétaire qui fait apparaître des crédits manifestement insuffisants pour permettre à la fois la poursuite du projet Ariane et celle de divers autres projets, en particulier celui du lanceur Diamant.

Par ailleurs, 130 millions de francs seraient prélevés sur les crédits d'autres ministères pour permettre, sans toucher à l'enveloppe-recherche, de porter à 950 millions la dotation du Centre national d'études spatiales, qui a la responsabilité de l'ensemble de ces opérations. Cela ne laisse pas de poser quelques problèmes, et nous aimerions avoir davantage de précisions à cet égard. Quelle est aujourd'hui la situation exacte, monsieur le ministre, et quelles sont vos intentions ? Les personnels de Kourou et de Toulouse, où il existe de sérieuses difficultés au niveau de l'emploi, souhaiteraient être plus amplement informés.

Je retiens donc que le programme est maintenu, mais que la coordination entre le projet Ariane et les autres projets soulève quelques difficultés, la réalisation de toutes les opérations n'étant pas assurée, compte tenu des crédits prévus.

On retrouve la même situation et les mêmes hésitations pour l'informatique, mais les conséquences en sont plus graves, puisque l'on constate une régression en valeur réelle des crédits affectés au plan-calcul, régression qui reflète sans doute les incertitudes pesant encore sur les modalités de la participation française au programme européen Unidata.

Unidata devait regrouper, aux côtés de la C. I. I., la société allemande Siemens et la société néerlandaise Philips. Il semble toutefois que les accords passés n'aient pas été totalement respectés par les Allemands, l'absorption de Telefunken par Siemens risquant notamment d'entraîner une certaine concurrence avec la Compagnie internationale pour l'informatique.

Je suis donc conduit à m'interroger : les crédits actuels sont-ils à la mesure des besoins et permettront-ils de poursuivre les entreprises qui ont été lancées ?

A un niveau plus élevé, on peut même se demander si l'entreprise européenne ne doit pas déboucher dans un proche avenir sur une entente avec l'un des concurrents américains bien placés de la firme I. B. M. Auparavant, il serait sans doute souhaitable de regrouper les firmes françaises, puisque l'une d'entre elles n'est pas actuellement partie au programme Unidata.

Une redéfinition des objectifs de la France et surtout de son rôle dans ce domaine, en Europe et dans le monde, doit être envisagée, d'autant que l'échelon européen n'est probablement pas assez important pour concurrencer la domination d'une très grande entreprise américaine.

Le troisième secteur important est l'exploitation des océans.

Les crédits du Centre national d'exploitation des océans sont plafonnés cette année au niveau de 1974, comme pour le plan calcul. C'est, sinon logique, du moins fatal, si l'on tient compte des besoins d'autres secteurs.

Le Cnexo a donc des choix à opérer, d'autant que les investissements les plus importants ont été effectués. C'est ainsi que, pour le centre océanographique de Bretagne, les investissements sont terminés.

Par conséquent, on peut estimer qu'une pause n'est pas tellement catastrophique. Néanmoins, priorité est donnée — et elle est bonne — au programme « Océan » qui comporte plusieurs grands thèmes très importants, développés dans l'annexe du rapport que la commission des finances a déposé.

J'en arrive au point le plus important, mais j'empêtrai certainement sur les frontières de l'exposé de M. Schloesing, car il est difficile de distinguer, en matière d'énergie nucléaire,

l'aspect industriel de l'aspect de recherche : l'aspect industriel, maintenant, c'est essentiellement l'E. D. F. ; l'aspect de recherche, c'est toujours le C. E. A.

On constate que la subvention civile au C. E. A. augmente de 15,5 p. 100 en autorisations de programme, passant de 1 948 millions de francs à 2 250 millions de francs, et de 18 p. 100 en crédits de paiement.

Il est assez logique que le C. E. A. soit avantagé cette année, puisque ses recherches débouchent dans le secteur de l'énergie. Priorité est donc donnée à ses recherches qui concernent la production et la distribution d'énergie.

La commission des finances a fait trois remarques sur ce sujet.

Elle s'est d'abord préoccupée de la part importante des emprunts du C. E. A. contractés pour son financement : 300 millions de francs cette année. L'année dernière déjà le commissariat avait été autorisé à emprunter. Sa charge d'emprunt risque donc d'être assez lourde et, dans quelques années, les emprunts nouveaux serviront à supporter la charge financière des emprunts anciens.

Le Gouvernement devrait s'inquiéter de cette situation et faire en sorte que le financement des programmes du C. E. A. soit tel que la part d'emprunt ne soit pas trop élevée.

La présentation des crédits destinés au C. E. A. a fait l'objet de la deuxième remarque de la commission des finances. L'année dernière, je m'en étais déjà préoccupé. Le Sénat avait d'ailleurs fait mentionner dans la loi de finances son désir de voir les crédits du C. E. A. mieux présentés et distingués entre crédits d'équipement et crédits de fonctionnement.

Or, actuellement, la subvention unique accordée au C. E. A. figure sous une seule rubrique. Le Gouvernement prétend de la dernière année d'exécution du VI<sup>e</sup> Plan pour ne pas avoir tenu compte du vœu du Parlement. L'année prochaine, il est indispensable que la présentation budgétaire des crédits du C. E. A. soit plus claire pour les parlementaires et pour l'opinion publique.

La troisième remarque de la commission des finances concerne l'information du public.

M. Schloesing a d'ailleurs évoqué cette question et a indiqué qu'elle se produirait fatalement des incidents, compte tenu de l'importance des programmes. C'est vrai, mais ces incidents seront très limités, en raison de mesures de sécurité particulièrement rigoureuses. Or, si l'opinion publique n'est pas suffisamment informée de ces problèmes, il risque de s'ensuivre une situation de conflit qui pourrait porter atteinte à la progression normale de ce programme nucléaire.

La commission des finances propose donc — et elle insiste sur ce point — qu'un débat public assez large s'instaure sur ce problème au sein du Parlement et dans le pays.

La suppression d'une émission de télévision, sous prétexte qu'elle est partielle, n'est pas une solution, nous semble-t-il. Il aurait mieux valu organiser ce débat pour que les experts exposent leur point de vue et pour montrer pourquoi l'émission pouvait être partielle. Il est toujours mauvais de donner l'impression de cacher quelque chose ; cela fait croire le danger plus grand qu'il n'est.

Les nouvelles sources d'énergie, sur le plan de la recherche, méritent un moment d'attention, d'autant que les crédits accordés sont très faibles ; mais là encore, j'interférerai sur les propos de M. Schloesing. J'évoquerai seulement la géothermie et les rejets d'eau chaude par les grandes centrales nucléaires ou thermiques.

La géothermie — cela a été dit, et c'est vrai — ne constitue certainement pas une solution globale, mais elle peut fournir demain un appoint d'énergie important. Ne laissons donc pas passer l'occasion ; il sera trop tard dans quelques années.

Il convient donc de supprimer les causes de freinage du développement de la géothermie dans notre pays, puisque des possibilités existent à des endroits où la population est dense, dans la région parisienne, en particulier, mais aussi en Alsace et dans la région de Toulouse.

Dans ce domaine, la fiscalité joue un rôle important. Or, actuellement, elle n'est pas claire et n'a pas un caractère stable. Les entreprises intéressées hésitent à s'engager dans des opérations, faute d'avoir une idée précise de la fiscalité et des coûts futurs.

La commission des finances souhaite donc que la fiscalité afférente à ce secteur de la géothermie soit stabilisée et que vous assuriez qu'elle ne sera pas aggravée au cours des prochaines années.

J'en viens aux rejets d'énergie, sous forme de chaleur, par les centrales électriques.

On a l'impression qu'on recherche en priorité une production maximale d'électricité. Mais il n'est pas certain que d'autres solutions ne soient pas préférables.

Certains bons esprits estiment, en effet — et des recherches sont effectuées dans ce sens à l'étranger, notamment en Suède — qu'on pourrait coupler la production d'énergie avec la production d'une eau chaude, dont la température serait plus élevée que celle de l'eau qui est actuellement considérée comme polluante, eau chaude qui serait utilisée pour le chauffage de grands centres ou pour l'industrie.

Des recherches devraient intervenir dans ce secteur, d'autant que la pollution fluviale serait ainsi diminuée. Sans être aussi grave qu'on le dit, elle existe bien actuellement.

Monsieur le ministre, ce budget, nous le savons tous, est un budget d'austérité. Mais, pour la recherche, on a fait au mieux, semble-t-il, compte tenu de l'austérité actuelle.

La commission des finances, sous réserve de ces diverses observations, souhaite que ce budget soit voté par l'Assemblée.

Cependant, puisque le VI<sup>e</sup> Plan se termine, il conviendra, dans le VII<sup>e</sup> Plan, d'assurer les objectifs de la recherche, car le fléchissement qui s'est produit pourrait inquiéter si, en 1976, n'intervenait pas, comme je l'espère, un redressement. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je n'aime pas retirer la parole à un orateur, encore moins à un rapporteur.

Mais les intervenants doivent comprendre, en raison du retard que l'Assemblée a pris dans ses travaux, qu'ils doivent s'en tenir strictement au temps de parole qui leur est imparti.

Je rappelle qu'un rapporteur spécial dispose de quinze minutes et un rapporteur pour avis de dix minutes.

La parole est à M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'industrie.

**M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, les conditions de l'examen du budget de votre ministère sont singulières cette année, ce qui explique en partie l'aspect un peu inhabituel de l'avis que je présente au nom de la commission de la production et des échanges.

En effet, le 27 juin dernier, l'Assemblée nationale créait deux commissions d'enquête, l'une sur l'énergie, l'autre sur les agissements des grandes compagnies pétrolières. La publication des rapports me dispensera d'évoquer ces deux grands problèmes. J'espère pourtant que vous retiendrez la proposition de M. Schlösing d'instaurer un grand débat sur ces deux sujets; je vous en remercie par avance.

En outre, la commission de la production et des échanges donne aussi son avis sur les crédits de votre ministère par le biais du budget des charges communes. Or son président a l'intention de traiter, cette année tout particulièrement, de la situation financière des entreprises nationalisées, surtout de celle de E. D. F., ce qui me permettra également de ne pas insister sur cette question.

Je ne traiterai donc essentiellement que de deux problèmes : la relance charbonnière et le détail des crédits de votre ministère, étant donné que, sur les grands dossiers d'actualité et sur les principaux secteurs industrialisés, je ne pourrai apporter aucun élément significatif, faute d'avoir obtenu au questionnaire traditionnel des réponses précises et allant au fond.

Je cite dans mon rapport écrit des exemples du style technique de ces réponses.

Ainsi, pour la Compagnie internationale pour l'informatique, la réponse passe sous silence le conflit entre la C.G.E. et Thomson, actionnaires de la C.I.I. Pourtant, d'après ce que nous avons appris par la presse, il existe des perspectives de regroupement dans le cadre d'Unidata, soit avec Honeywell Bull, soit avec Univac.

Cependant, le ministère de l'industrie et de la recherche demande pour 1975 200 millions de francs en autorisations de programme et 180 millions en crédits de paiement pour la C.I.I. La commission de la production m'a chargé de déposer un amendement de suppression de ces crédits, car elle aimerait au préalable connaître le sort de cette entreprise et savoir comment l'Etat entend la contrôler.

Pour l'affaire Empain-Schneider, société qui s'est portée acquéreur de 34 p. 100 du capital de Marine-Firminy, le ministère nous répond qu'il s'emploie à la mise sur pied d'une solution amiable dont il nous fera connaître la consistance dans les plus brefs délais. Nous obtenons donc peu de renseignements sur le sort d'une entreprise essentielle pour l'indépendance nationale, puisque la société Framatome, filiale de Creusot-Loire, est chargée de réaliser le programme de centrales nucléaires.

Je cite encore d'autres exemples, déjà dénoncés par mes prédécesseurs, MM. Poncelet et Lebas, sur les crédits d'action de politique industrielle dont les aides devaient avoir un caractère précaire et provisoire, alors qu'elles se poursuivent depuis des années sur les mêmes programmes.

La commission a pourtant enregistré deux sujets de satisfaction.

Le ministère de l'énergie et de la recherche a isolé les crédits du plan-cuivre des crédits d'action de politique industrielle pour les intégrer au chapitre 52-11, dans lequel figurent désormais tous ces crédits.

Quant aux crédits destinés à la fondation nationale pour la gestion des entreprises, le rapporteur, au nom de la commission de la production et des échanges, avait proposé l'année dernière à l'Assemblée nationale de les réduire de 200 000 francs en raison de l'importance des fonds de roulement de cette fondation. Votre prédécesseur, monsieur le ministre, s'était opposé à cet amendement. Or la rigueur budgétaire a conduit le ministère des finances à réduire ces crédits de 320 000 francs pour l'année 1974, ce qui prouve que notre analyse était juste.

À la fin de la première partie de mon rapport, je traite de la réorganisation de votre ministère. Je regrette que vous ayez supprimé le groupe chargé d'étudier les flux financiers entre l'Etat et l'industrie dont l'ampleur et l'efficacité méritaient d'être connues.

Je note également la création de la délégation générale de l'industrie, qui coiffe maintenant les directions générales des industries métallurgiques, mécaniques, électroniques, textiles, technologiques et les mines, et héritent, comme vous l'avez annoncé, des attributions du délégué général à l'informatique.

Enfin, apparaît un organisme nouveau, le Gresi ou groupe de réflexion sur les stratégies industrielles, très ouvert, avez-vous dit, aux chefs d'entreprise, aux universitaires et aux syndicalistes. Il est chargé, me semble-t-il, d'établir le scénario de la croissance industrielle.

Mais à quoi peuvent bien servir des instruments de réflexion et d'action s'il n'est pas procédé à un examen préalable de l'adéquation des comportements administratifs vis-à-vis de l'industrie et concernant les aides de toutes natures accordées à celle-ci.

Est-il, par ailleurs, possible de concevoir une politique industrielle sans plan ?

Je souhaite obtenir des réponses précises à ces deux questions. En attendant, je ne puis qu'exprimer mon appréhension quant à l'avenir de notre politique industrielle, appréhension d'autant plus justifiée que l'information de la commission de la production et des échanges a été, cette année, très inférieure à ce qu'elle fut au cours des années précédentes.

Dans la deuxième partie de mon rapport, je traite de la politique énergétique et, notamment, de la relance de la production charbonnière.

Depuis le début de 1974, le Gouvernement a modifié les objectifs énergétiques du VI<sup>e</sup> Plan en se basant sur un rythme de croissance annuel de 8 p. 100. Ces objectifs n'ont pas été soumis à l'approbation du Parlement.

L'ancien plan chiffrait à 280 millions de tonnes d'équivalent-pétrole nos besoins en 1985. Ceux-ci sont évalués désormais à 240 millions de tonnes. Ce qui frappe, c'est que, d'après l'ancien plan, les trois quarts de nos besoins devaient être couverts grâce au pétrole, contre la moitié seulement avec le nouveau.

En vertu de ce nouveau plan, l'électricité d'origine nucléaire répondra à 33 p. 100 de nos besoins en 1985. Des décisions importantes ont été prises, qui tendent à réduire la croissance de la consommation dans l'industrie, la construction, le secteur tertiaire, les transports et le secteur énergétique lui-même.

Je n'insisterai pas sur cette révision du Plan, puisque le Parlement a voté les dispositions que vous lui avez présentées à ce sujet. Elle appelle néanmoins deux questions : comment financer les investissements prévus par le nouveau plan ? A quel niveau établir le prix de l'énergie ?

Une série de dépenses d'investissement sont prévues. Vos services n'ont pas chiffré celles qui concernent le gaz, compte tenu de l'imprécision des prix à l'importation et de l'éloignement des gisements ; c'est compréhensible.

Il en est de même pour le pétrole, mais même si les dépenses étaient ici chiffrées, elles ne pourraient être que très limitées, nos capacités de raffinage et de distribution étant largement suffisantes aujourd'hui.

Pour le charbon, votre programme de production de 50 millions de tonnes supplémentaires d'ici à 1983 correspond à un investissement de six francs par tonne supplémentaire, soit, au total, quelque 300 millions de francs.

Pour ce qui est d'Electricité de France, les cinquante centrales nucléaires projetées représentent un investissement de 75 milliards de francs 1974, le coût étant évalué à un milliard et demi environ par tranche de 1 000 mégawatts.

Comment financer ces investissements ? Avec les tarifs pratiqués par E. D. F., G. D. F. et les Charbonnages de France — et je rejoins, sur ce point, l'observation formulée par la commission des finances — aucune de ces entreprises nationalisées ne peut équilibrer son budget.

Le déficit prévu en 1975 est de 1,5 milliard pour Electricité de France, de 400 millions de francs pour Gaz de France et de 1,6 milliard pour les Charbonnages, dont 600 millions correspondent en gros aux différences tarifaires.

M. Schlœsing l'a dit, avec toute sa compétence de rapporteur de la commission des finances, et des économistes l'ont écrit ces derniers temps : ces situations sont mauvaises.

Les clients se ruent sur le gaz et le charbon dont on rationne pourtant la consommation, parce qu'on ne peut leur fournir l'énergie moins chère qu'ils désirent.

Il faut donc, estime la commission :

Premièrement, relever les tarifs du charbon, de l'électricité et du gaz pour les porter au niveau des tarifs des produits concurrents ;

Deuxièmement, adopter un plan de relance charbonnier plus ambitieux et améliorer l'exploitation de tous les gisements en y consacrant des investissements nouveaux, afin de mieux assurer notre indépendance énergétique, de maintenir, dans certaines régions, l'emploi à un niveau aussi élevé que possible et de réaliser des économies budgétaires.

D'après une note publiée par E. D. F., les besoins des Français en électricité seront, en 1985, de 400 térawattheures, contre 182 térawattheures aujourd'hui. Ils pourront être satisfaits, toujours d'après cette note, grâce aux cinquante centrales nucléaires à mettre en chantier. La consommation de fuel sera ainsi ramenée de 13 millions de tonnes en 1974 à 4 millions de tonnes en 1985, avec un plafond de 20 millions de tonnes en 1980, et celle de charbon de 6 millions de tonnes en 1974 à 2 millions de tonnes en 1985, avec un plafond de 9 millions de tonnes en 1980.

Ce que ne dit pas la note d'E. D. F., c'est qu'il faut poursuivre le raisonnement en l'appliquant à la période postérieure à 1985. Or si l'on maintient, pendant les dix années suivantes, au taux relativement modeste de 7 p. 100 la progression de la consommation française d'électricité, ce n'est pas cinquante centrales nucléaires qu'il faudra construire d'ici à l'an 2000, mais cent. Il sera donc nécessaire de trouver cent sites pour les implanter, alors qu'il est déjà difficile d'en trouver cinquante et de les faire accepter par la population.

Ces prévisions pour l'an 2000 sont d'ailleurs très modestes, puisqu'elles correspondent à la consommation moyenne actuelle des Américains.

Se prononcer en faveur du « tout nucléaire » ou du « presque tout nucléaire » et réduire dans une proportion importante la production charbonnière, c'est s'exposer à un danger ; je ne puis donc approuver une telle option.

D'autre part, l'énergie fournie par une centrale nucléaire de mille mégawatts correspond à 2 250 000 tonnes de charbon. Si l'on maintenait pour Electricité de France sa consommation de charbon au niveau de 1980, soit neuf millions de tonnes, la différence avec les prévisions serait de quelque sept millions de tonnes. On ferait alors l'économie de trois centrales. Ce n'est pas beaucoup, me direz-vous. Ce serait tout de même trois sites qui seraient épargnés et peut-être six ou huit d'ici à l'an 2000, soit une économie de quatre milliards et demi de francs 1974.

C'est la raison pour laquelle la commission de la production et des échanges a accepté l'amendement que je lui ai proposé. Il vous permet, monsieur le ministre, grâce à un alignement des prix du charbon sur ceux des produits concurrents, d'économiser les 400 millions de francs de crédits budgétaires accordés aux Charbonnages de France. De plus, il laisse à votre disposition 200 millions de crédits nouveaux qui, ajoutés aux 300 millions que vous avez prévu de dégager d'ici à 1983, rendraient possible une relance beaucoup plus importante de la production charbonnière.

Monsieur le ministre, vous connaissez mon ardeur à défendre le charbon. Je n'ai voté ni les options du VI<sup>e</sup> Plan ni le VI<sup>e</sup> Plan lui-même, parce que je n'étais pas d'accord sur le projet de diminution de la production charbonnière. Je vous ai posé à ce sujet plusieurs questions écrites par la voie du *Journal officiel*.

Un problème concerne particulièrement ma circonscription, celui de la mine de Faulquemont. Je vous l'ai exposé et vous m'avez écouté, sinon entendu. Or, monsieur le ministre, croyez-

moi, compte tenu de la situation énergétique mondiale, nous n'avons pas intérêt à mettre tous nos œufs dans le même panier. Aussi, j'insiste une fois de plus, du haut de cette tribune, pour que les crédits que permettrait de dégager l'adoption de mon amendement, approuvé par la commission de la production et des échanges, soient investis en 1975 à Faulquemont et dans d'autres régions françaises afin de maintenir à un niveau aussi élevé que possible notre production charbonnière. Je suis persuadé que nous ne le regretterons pas.

La troisième partie de mon rapport est consacrée à l'analyse des crédits du ministère.

Je ne reviendrai pas sur les crédits d'action de politique industrielle. J'en ai dit un mot tout à l'heure. En ce qui concerne le bureau de recherches géologiques et minières, les membres de la commission ont regretté que les crédits prévus pour 1975 soient un peu moins importants qu'en 1974. Ils le déplorent d'autant plus que le B. R. G. M. aura un rôle important à jouer au cours des prochaines années, la prospection des sources d'énergie nouvelles devant être intensifiée. Certains de nos collègues ont également appelé l'attention du rapporteur sur le fait que le B. R. G. M. ne prospecte plus le charbon en France.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations essentielles que j'avais à formuler sur les crédits de votre budget.

Sous réserve des remarques que ne manqueront pas de présenter les membres de la commission de la production et des échanges qui sont intervenus lors de la discussion et de l'adoption de deux amendements par la commission, celle-ci a décidé de voter les crédits de votre ministère et elle demande à l'Assemblée de les adopter à son tour. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Buron, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche scientifique.

**M. Pierre Buron, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, je présenterai d'abord une observation préliminaire à titre personnel et d'ordre méthodologique : à quoi sert le Parlement dans un tel débat ?

Nous ne fixons pas les crédits, étant donné qu'ils ont fait l'objet, notamment dans le domaine de la recherche, de discussions particulièrement sérieuses et difficiles à l'échelon ministériel et interministériel.

Vous pourriez me répondre : mais nous avons quand même un rôle, celui que nous jouons présentement en formulant un certain nombre de remarques avec l'espoir qu'il en sera tenu compte. Or je dois constater — c'est la deuxième année que j'ai l'honneur de présenter ce rapport — qu'il n'a été tenu pratiquement aucun compte des observations faites l'an dernier.

**M. Roger Roucaute.** Cela s'appelle le changement !

**M. Pierre Buron, rapporteur pour avis.** Le changement s'impose, particulièrement dans le domaine de la recherche

**M. Roger Roucaute.** Oui, mais vous dites que rien n'a changé !

**M. Pierre Buron, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, je serais heureux que vous puissiez me préciser comment vous envisagez d'associer le Parlement à l'élaboration d'une grande et efficace politique de la recherche. Nous sommes très désireux de coopérer dans le sens que vous souhaitez, mais nous aimerions connaître les moyens que vous entendez mettre en œuvre pour permettre une telle collaboration.

Je ne me livrerai pas à une analyse détaillée du budget qui nous est soumis ; je me bornerai à rappeler certaines des observations mentionnées dans mon rapport écrit au nom de la commission des affaires culturelles.

L'examen du problème de la recherche révèle un fait capital : nous sommes dépourvus de ressources naturelles importantes — charbon, pétrole, etc. — mais nous possédons, par tradition, une richesse intellectuelle de premier plan. Alors que les Arabes ont dans leur sous-sol un véritable pactole, nous, nous disposons d'un capital de matière grise quasi inépuisable. Mieux même, il s'enrichit au fur et à mesure qu'on le développe. C'est une des richesses les plus extraordinaires qui soient. Or je crois que nous avons le devoir de mettre à profit ce capital qui s'enrichit au fur et à mesure qu'on l'exploite.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a jugé insuffisant l'effort qui est fait — et d'abord au niveau des crédits — compte tenu de ce que je viens de dire et de l'intérêt que présente notre capital intellectuel. Consultez les tableaux détaillés qui figurent dans mon rapport écrit et vous constaterez que la dépense de recherche et de développement

en France représentait 2,23 p. 100 du produit national brut en 1957 et 1,53 p. 100 en 1973. Ces chiffres sont significatifs de la tendance à la baisse de notre effort dans ce domaine.

Mes collègues ont insisté à juste titre sur la dégradation de l'emploi pour les chercheurs et sur le vieillissement des cadres de la recherche. Monsieur le ministre, j'appelle tout particulièrement votre attention sur ce problème très préoccupant. L'an dernier déjà, j'ai souligné cette situation à laquelle il convient de remédier. La solution pourrait résider dans la mise au point d'un statut des chercheurs, mais qui ne soit pas à l'image de celui de la fonction publique, car celui-ci aboutit, en fait, à une véritable sclérose des personnels.

**M. Louis Pimont.** Il ne faut tout de même pas exagérer !

**M. Pierre Buron, rapporteur pour avis.** En ce qui concerne la part que représentent les crédits de recherche dans le produit national brut, la France occupe l'avant-dernière position dans l'ensemble des grands pays développés. Dans ce domaine, notre situation se dégrade alors qu'elle s'améliore à l'étranger.

Un exemple caractéristique vous montrera la mauvaise utilisation que nous faisons de notre capital de matière grise : c'est celui de la balance des brevets. En 1968, les recettes enregistrées à ce titre s'élevaient à 475 millions de francs alors que nos dépenses atteignaient 917 millions. Le déficit était donc de 442 millions de francs. En 1972, ces chiffres sont passés respectivement à 427 millions, 1 427 millions et 1 000 millions. Ainsi, un milliard de francs de devises a été perdu rien que sur ce chapitre. C'est dire l'effort qui reste à faire dans le domaine de la recherche.

L'analyse des orientations du projet de budget de la recherche fait apparaître des insuffisances, comme je l'ai déjà souligné. Mais il faut reconnaître que, devant les difficultés actuelles, le ministère s'est efforcé de parer au plus pressé. S'il nous est facile de critiquer — c'est notre rôle — nous comprenons le souci de l'action quotidienne et nous partageons vos préoccupations, monsieur le ministre.

Tout le monde sait qu'une priorité est accordée à la recherche dans le domaine de l'énergie, je n'insisterai donc pas sur ce point.

D'autre part, on a essayé de sauvegarder l'outil de recherche en diminuant les engagements de dépenses en ce qui concerne les bâtiments, et on a eu raison.

Les recherches à finalité socio-économique ont été développées. L'accent a été mis sur les sciences de l'homme. Cette initiative mérite d'être soulignée, car les rapports humains sont essentiels dans une société.

On ne commande à la nature qu'en lui obéissant. Il faut donc connaître les lois de la nature — sociale, psychologique, urbaine — pour essayer d'en maîtriser les phénomènes.

Je dois cependant signaler les incertitudes qui pèsent sur la réalisation des grands programmes.

En ce qui concerne le plan calcul, je ne suis pas assez qualifié pour dire si l'on a eu tort ou raison de s'engager dans cette voie. Sans doute, est-il toujours facile, après avoir constaté que le but visé n'a pas été atteint, de jeter la pierre à ceux qui ont choisi une direction qui s'est révélée ne pas être la bonne.

Il n'en reste pas moins que, sous une forme ou sous une autre, deux milliards ont été consacrés au plan calcul pour obtenir peu de résultats. M. le ministre a eu l'occasion de nous entretenir du sujet en commission ; c'est là une de ses préoccupations. Je ne pense pas que le problème soit simple, mais on devrait s'efforcer, au moins à l'échelon européen, de ne pas jeter l'exclusive sur tel ou tel. Au contraire, il faut lancer un appel à toutes les bonnes volontés pour essayer d'utiliser toutes les ressources, de galvaniser toutes les énergies et d'obtenir une indépendance qui s'avérera peut-être nécessaire par la suite.

Dans la troisième partie de mon rapport écrit, je réclame que l'on passe — je pèse mes mots en disant cela — d'une administration de la recherche à une véritable politique de la recherche.

Je m'explique.

J'avais salué, l'an dernier, les efforts de la D. G. R. S. T. pour assurer une certaine coordination de la recherche scientifique. R. connaissons, en effet, que cette coordination a produit de très heureux effets ; mais elle a peut-être laissé subsister une relative indépendance de chaque système qui a une tendance à se maintenir dans son secteur.

Peut-être faudrait-il essayer de trouver une véritable animation de la recherche, et je pense tout naturellement à la proposition de loi que notre collègue M. Michel Debré vient de déposer sur le bureau de l'Assemblée, tendant à la création

d'un ministère de la science, placé sous l'autorité d'une haute personnalité dont le tonus personnel et les capacités de toutes sortes favoriseraient l'animation de la recherche scientifique, en y associant toute la nation.

Car la recherche scientifique, à mon sens, ne peut rester d'ordre purement administratif et technologique, et il est souhaitable qu'un jour le problème de la recherche soit posé dans cette enceinte, afin que le pays en prenne véritablement conscience.

Si l'on considère tous les sujets que je viens d'évoquer, on s'aperçoit que la commission des affaires culturelles a dû reprendre plusieurs observations qu'elle avait formulées l'an dernier mais qui n'ont pas été suivies d'effet.

Il y a notamment cette difficulté à saisir l'insaisissable, à faire la part des crédits de fonctionnement et des autres crédits. Peut-être s'agit-il d'une affaire délicate, mais il est souhaitable que le Parlement se livre vraiment à un inventaire.

Et voici une nouvelle suggestion que je fais au nom de la commission des affaires culturelles.

On relève, dans l'enveloppe de la recherche, des crédits qui n'appartiennent pas vraiment à ce secteur. Etant donné que le plan calcul relève plus de l'aide à l'industrie que de la recherche proprement dite, il conviendrait de clarifier la répartition des crédits, car l'insertion de l'aide au plan calcul dans l'enveloppe de la recherche aboutit à fausser les statistiques et la véritable perspective de la recherche.

Pour sortir des sentiers battus, il faudrait un nouveau souffle. La crise de l'énergie que nous subissons devrait normalement constituer un révélateur et nous faire prendre conscience des vrais problèmes de la recherche. Il est indispensable de mobiliser toutes les énergies dont nous disposons — je le dis sans jouer sur les mots — et je répète que l'énergie intellectuelle constitue un capital quasi inépuisable, qui a cette particularité sans doute unique de se développer proportionnellement à son utilisation.

Avant de conclure, je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir répondre à ma première observation : comment le Parlement peut-il et doit-il être associé à cette œuvre ?

Loin de moi l'idée de formuler une observation critique, dans le mauvais sens du terme. Il s'agit de rechercher ensemble un moyen efficace d'établir une coopération entre le ministre qui a la lourde charge des problèmes de la recherche, et le Parlement qui ressent parfaitement la nécessité d'une prise de conscience de l'opinion publique. L'occasion nous en est fournie avec le réveil de la crise de l'énergie.

En dépit des observations critiques que je viens de présenter en son nom, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales est favorable, dans la conjoncture actuelle, à l'adoption des crédits. Mais je souhaite qu'à l'occasion du vote de ce budget, vous répondiez aux quelques questions que je vous ai posées. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. le président.** La parole est à M. Barthe, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la recherche scientifique.

**M. Jean-Jacques Barthe, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis plusieurs années, les crédits de la recherche sont l'objet d'une critique très vive de la part des rapporteurs successifs.

C'est devenu un peu une constante, comme est une constante l'insuffisance des moyens que le Gouvernement met en œuvre pour permettre à la science et à la technique de se développer régulièrement dans notre pays.

Au nom de la commission de la production et des échanges, je formulais l'an dernier des observations qui se trouvaient d'ailleurs corroborées par les rapporteurs des autres commissions, contraints également, devant la faiblesse des crédits, d'exiger une modification de la présentation et du contenu de l'enveloppe-recherche.

Or force m'est de constater qu'il n'a été tenu aucun compte de notre avis, ce qui témoigne d'une curieuse conception de la démocratie et du rôle de contrôle et de proposition que doit normalement assumer le Parlement à l'égard du pouvoir exécutif.

A la lecture des rapports écrits, vous n'avez pu manquer de noter, monsieur le ministre, le retour inlassable d'expressions telles que : « Une fois de plus nous appelons l'attention du Gouvernement sur... », « La commission insiste à nouveau pour que le Gouvernement... », « La commission rappelle que... »



A quoi bon nous inviter à discuter si les avis clairement exprimés des commissions ne provoquent aucune retombée, s'ils n'ont aucune incidence, aucune répercussion sur le cours des choses et ne parviennent en aucun cas à infléchir la politique du Gouvernement ?

Les observations de notre commission portaient l'an dernier et portent toujours sur trois points essentiels : le retard apporté dans la présentation des documents budgétaires, l'ambiguïté du débat sur les crédits de recherche, enfin et surtout l'insuffisance criante des moyens mis à la disposition de la recherche scientifique et technique.

S'agissant du premier point, chaque année nous demandons qu'un document essentiel pour procéder à un examen sérieux des crédits, l'état récapitulatif de l'effort financier prévu au titre de la recherche, nous parvienne dès l'ouverture du débat budgétaire, au mois de septembre.

Cette fois encore, bloqué on ne sait pourquoi au ministère de l'économie et des finances, cet état ne nous a été transmis que le 5 novembre, si bien que, pratiquement, personne n'a pu en prendre connaissance avant notre réunion en commission.

Est-ce trop, monsieur le ministre, que de demander la prise en compte d'une observation qui n'est finalement qu'une exigence de logique et de bon sens ?

L'ambiguïté du débat tient à deux causes.

Au fait, d'abord, que les crédits de recherche sont éparpillés dans une multitude de budgets. A peu près chaque ministère gère une masse de crédits de recherche sur lesquels le Parlement n'est pas appelé à se prononcer en toute clarté.

Il serait facile de remédier à cet état de choses, puisque les crédits de recherche sont regroupés pour être présentés à l'approbation du Gouvernement aux fins de coordination. Pourquoi, ensuite, les faire éclater pour les présenter à l'approbation du Parlement ?

Deuxième cause de l'ambiguïté du débat : aucun des votes émis par le Parlement ne porte exclusivement sur la recherche. Les quatre titres qui donnent lieu à quatre votes de l'Assemblée comportent, pêle-mêle, des chapitres qui se rapportent soit à la recherche, soit au développement industriel proprement dit.

Pour remédier à cette anomalie, la commission de la production et des échanges avait proposé, l'an dernier, que le projet de budget du ministère de l'industrie et de la recherche soit présenté en deux sections séparées, l'une pour le développement industriel, l'autre pour la recherche.

La promesse nous avait été faite que cette proposition serait mise à l'étude, mais rien n'est changé cette année.

S'agit-il d'une intention délibérée d'obscurcir le débat ? Ce serait grave s'il en était ainsi.

Toujours est-il que notre commission réitère sa demande et propose, rejoignant en cela l'avis de la commission des affaires culturelles, que soit envisagée la création d'un ministère de la recherche capable de promouvoir une véritable politique scientifique.

Une telle mesure ne saurait, certes, constituer un remède en soi aux difficultés de la science. Encore faudrait-il qu'elle fût accompagnée d'un effort financier conséquent.

J'en arrive maintenant aux observations de fond de notre commission.

Votre politique, monsieur le ministre, suscite un sentiment général d'inquiétude quant à l'avenir de la recherche dans notre pays. Depuis cinq ans, les commissions ont appelé l'attention des gouvernements successifs sur la modicité des crédits alloués à la recherche et réclamé, en conséquence, leur accroissement. De même, elles ont exprimé le souhait que soit au moins réalisée l'hypothèse basse du Plan, laquelle, d'ailleurs, je le rappelle, a été jugée inacceptable par la commission du Plan mais est devenue depuis, pour le Gouvernement, l'hypothèse normale.

Ce n'est pas le cas avec votre projet de budget !

Depuis cinq ans, les commissions lancent un cri d'alarme.

Un spécialiste, M. Pierre Aigrain, ex-directeur de la délégation générale à la recherche scientifique et technique, écrit : « Il est évident que les restrictions de ces dernières années laisseront des traces... Seul un redressement sensible du budget permettrait de réduire rapidement les inconvénients sur l'économie, mais aussi sur les conditions de vie des Français... Le réveil sera amer ».

Ni les commissions, ni les techniciens ne sont entendus. Au contraire, l'effort que l'Etat consacre à la recherche est en diminution constante depuis 1972. Vous trouverez dans mon rapport écrit des tableaux qui sont, hélas ! probants à ce sujet.

L'effort national de recherche par rapport au produit national brut fond au fil des années.

La commission du Plan avait estimé à 3 p. 100 du produit national brut l'objectif souhaitable vers les années 1975. Un arbitrage gouvernemental avait ramené cet objectif à un niveau moins ambitieux : 2,5 p. 100. Or, depuis 1967, on assiste à un déclin régulier : 2,2 p. 100 en 1968, 1,9 p. 100 en 1969, pour arriver à 1,68 p. 100 en 1973 et vraisemblablement à 1,53 p. 100 en 1974.

En ce qui concerne l'effort consenti en faveur de la recherche, la comparaison avec les autres pays industrialisés tourne complètement à notre désavantage. Cela confirme une tendance très fâcheuse au renoncement, incompatible avec ce qu'on est en droit d'attendre d'un pays comme le nôtre.

Votre budget, monsieur le ministre, met en péril l'avenir de la recherche française. Il augmente de 13 p. 100 environ, mais sa valeur en francs constants est en baisse, compte tenu de la hausse des prix.

La politique suivie en ce qui concerne le personnel confirme notre appréciation.

En 1970, on dénombrait, en France, environ 60 000 chercheurs. Dans le VI<sup>e</sup> Plan, il était prévu de porter cet effectif à 76 000. Les derniers chiffres qui m'ont été communiqués font état de 62 000 chercheurs.

En 1971, 432 emplois de chercheurs ont été créés ; en 1972, 278 ; en 1973, 200 ; en 1974, 189, et 156 sont prévus pour 1975. Où conduira cette dégringolade ?

Dans ce domaine également, sur le plan international, la place de la France n'est guère enviable.

Je ne parlerai ni des Etats-Unis ni de l'U. R. S. S., mais j'indique que le Japon compte trois fois plus de chercheurs que notre pays. L'Allemagne et la Grande-Bretagne nous précèdent elles aussi, nettement.

Cela aboutit à rejeter hors de la recherche une proportion de plus en plus grande d'éléments jeunes, à décourager les vocations, à scléroser les équipes existantes, faute de renouvellement et d'apport nouveau suffisant.

Budget insuffisant, donc, mais aussi budget qui « navigue à vue » chaque année, selon des impératifs immédiats.

En veut-on un exemple ?

L'an dernier, on stabilisait — donc, en fait, on restreignait — le budget du commissariat à l'énergie atomique. Aujourd'hui, on le majore assez fortement, en raison des difficultés que nous éprouvons pour notre alimentation en énergie et auxquelles on veut apporter massivement une solution nucléaire.

Je ne nie pas la nécessité d'une action dans le domaine de l'énergie. Mais je regrette que l'on fasse cet effort surtout lorsque les difficultés surgissent, que par un choix contestable on ait abandonné, en 1969, les techniques nationales de production d'électricité, ce qui a imposé une réorientation coûteuse et nous fait maintenant dépendre de la technologie américaine.

Je regrette aussi que l'on ait négligé trop longtemps les recherches dans tous les domaines relatifs aux énergies nouvelles : éoliennes, énergie solaire, géothermie, notamment.

Veut-on un autre exemple ?

Les difficultés du plan calcul. Après l'affaire Bull, qui a vu sortir du patrimoine national l'unique grande société française d'informatique, les pouvoirs publics ont décidé de recréer une industrie française dans ce secteur.

C'est dans ces conditions que le plan calcul a vu le jour. Il était fondé sur une série de soutiens accordés à de grandes firmes privées — essentiellement Thomson et la C. G. E. — qui devaient permettre de bâtir une industrie nationale des ordinateurs et des périphériques.

C'est plus de deux milliards de francs que l'Etat a investis dans ce plan calcul, pour des résultats encore incertains, puisque la C. I. I., née de cet accord, ne couvre que 17 p. 100 du marché français des ordinateurs, cela en dépit de commandes préférentielles des établissements publics et des administrations.

On parle actuellement de difficultés à la C. I. I., de l'achat de parts de son capital par la société américaine Honeywell. Va-t-on rééditer ainsi l'affaire Bull ?

Je vous demande, monsieur le ministre, de faire honnêtement le point sur ces rumeurs.

Mais avouons que dépenser deux milliards de francs pour en arriver à tant d'incertitude tient plus du gâchis que d'une politique cohérente et réfléchie !

Troisième exemple de ce que j'appelle la « navigation à vue » : le programme spatial.

Il y a un mois à peine, on se demandait si le Gouvernement allait abandonner ou poursuivre le projet Ariane. Il le poursuit, et nous nous en réjouissons. Mais, pour ce faire, il sacrifie les programmes bilatéraux et le programme purement national. C'est ce que craignait notre commission, l'an dernier, quand elle souhaitait que fussent menés à la fois les trois sortes de programme. Encore une fois, il n'a pas été tenu compte de notre souci.

En dépit de son coût, en dépit de l'énergie et du courage que chercheurs et techniciens déploient à Kourou, l'activité du champ de tir de Guyane, déjà largement sous-employé, va encore décroître : il en résultera de fortes suppressions d'emplois dans cette base, et il en sera de même à Toulouse.

C'est un nouvel exemple du manque de continuité — c'est le moins qu'on puisse dire — de notre effort de recherche, soumis aux aléas de toutes sortes.

Que dire, après ces exemples des recherches à finalités industrielles, des recherches à finalités socio-économiques en net recul, sinon que l'on assiste à la détérioration de l'instrument de la recherche que constituent les laboratoires et les équipes ?

L'objectif visé — la compétitivité industrielle — n'est atteint qu'à moins de 45 p. 100 en valeur, et cela toujours par rapport à l'hypothèse basse du Plan.

Signalerai-je enfin que les recherches les plus touchées par ce budget sont les « recherches de base », dont la croissance n'est que de 6,7 p. 100, inférieure de plus de la moitié au rythme de la hausse des prix ? Parce que, dans l'immédiat, elles ne paraissent profiter à personne, ce sont elles qui subissent les plus fortes réductions ! Et pourtant, qui peut dire quels seront les problèmes de demain ?

Ne vaudrait-il pas mieux que, quelles que soient les préoccupations actuelles, les structures et le potentiel existants fussent, chaque année, améliorés et qu'un effort important et régulier fût consacré à la recherche fondamentale ?

La science, c'est cela. C'est la diversité et l'effort continu dans chaque secteur. Autrement, que d'incohérence et de gaspillages, que d'instabilité !

De tous les grands pays de la Communauté européenne, c'est la France qui consacre la plus faible part de son effort de recherche à la promotion générale des connaissances : 20,9 p. 100, contre 25,3 p. 100 pour la Grande-Bretagne, 45,5 p. 100 pour l'Italie, 48,6 p. 100 pour l'Allemagne, 50,7 p. 100 pour les Pays-Bas.

C'est une politique à la petite semaine, qui n'est pas, tant s'en faut, au niveau des progrès scientifiques et techniques de notre temps.

Par contre, sous prétexte d'aide à la recherche, les pouvoirs publics se substituent aux industriels pour assumer à leur place les aléas et les risques de la recherche, sans contrôle sérieux des fonds publics octroyés aux entreprises, tant sur le plan de l'affectation réelle des crédits que sur celui des résultats scientifiques qu'ils permettent d'obtenir et sans recueillir une part des bénéfices sur les travaux qui réussissent.

La commission de la production et des échanges avait, l'an dernier, présenté des recommandations dans ce sens ; il ne semble pas qu'elles aient été suivies d'effet.

En définitive, elle considère qu'il faut avoir une tout autre conception de la science et de la recherche que celle qui ressort de ce budget sur la défensive, de ce « budget-moindre-mal ».

La science et la recherche coûtent cher, mais ce coût est amplement récupéré par ce qu'elles apportent à l'humanité.

Chaque progrès dans la vie des hommes est dû à un progrès des sciences et des techniques, en ce qui concerne les sources d'énergie, la lutte contre les nuisances, l'amélioration de la technologie ou celle du cadre de vie.

La recherche doit apporter des avantages immédiats à la nation, à l'industriel, au travailleur, mais elle ne peut se justifier simplement au nom de l'utilité immédiate. Elle ne peut pas être non plus un luxe que l'on se permet seulement lorsque tout va bien. Elle est une activité inlassable, visant à apporter un progrès continu à l'activité des hommes.

Un pays qui ne fait pas un effort important en faveur de la recherche est voué à rester à la remorque des autres puissances et à être colonisé par ceux qui auront su faire l'effort nécessaire.

C'est parce qu'il sera trop tard dans les prochaines années pour renverser la situation et changer d'orientation que la commission de la production et des échanges demande à l'Assemblée nationale de rejeter les crédits consacrés à la recherche.

Ce faisant, elle ne veut pas avoir une attitude négative, nihiliste, mais une action positive, souhaitant qu'un nouvel examen des crédits permette d'améliorer nettement la recherche sous toutes ses formes. Elle suggère que, dans un premier temps, une part importante des crédits de recherche à finalité militaire soit affectée à la recherche civile, ce qui permettrait d'amorcer une conversion dont le pays a le plus grand besoin.

En effet, de nos jours, une nation ne puise plus uniquement sa puissance dans ses forces armées, mais davantage dans la vitalité de son économie, de sa production, de sa capacité à préparer l'avenir, ce qui est la démarche essentielle des techniciens et des chercheurs.

En conclusion, considérant qu'il n'a été en aucune façon tenu compte de ses avis antérieurs qui demandaient une meilleure présentation des documents budgétaires et surtout une amélioration importante des crédits affectés à la recherche, la commission de la production et des échanges propose à l'Assemblée nationale de rejeter les crédits de recherche inscrits aux titres III, IV, V et VI. Des amendements ont été déposés dans ce sens.

Monsieur le ministre, la commission estime que ce débat est d'une importance primordiale, car de l'avenir de la recherche scientifique et technique dépend en grande partie l'avenir et l'indépendance de la nation. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

**M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je tiens d'abord à remercier les rapporteurs pour la qualité tant de leurs exposés que de leurs rapports écrits très complets, même si j'estime que les commentaires de M. Barthe présentent un certain caractère d'exagération.

A ce stade du débat, je ne répondrai pas aux observations que les rapporteurs ont présentées sur des points précis, me proposant de le faire à la fin de la discussion.

Je souhaite décrire maintenant le cadre dans lequel s'inscrivent mes propositions budgétaires et les réflexions qui en sont à l'origine. Pour la clarté de mon exposé, je parlerai d'abord de l'industrie puis de la recherche.

L'économie française traverse aujourd'hui une des phases les plus délicates qu'elle ait connues depuis longtemps. Il lui faut rétablir une situation conjoncturelle difficile tout en réussissant à s'adapter sans délai aux modifications de structures qu'impose un contexte nouveau.

Le ministre de l'économie et des finances a analysé devant vous la conjoncture présente.

L'inflation qui atteint tous les pays du monde, le désordre monétaire international, la hausse des prix des matières premières et notamment des produits pétroliers placent la France dans une situation difficile.

Le mouvement inflationniste, vous le savez, n'épargne pas la France. Un taux excessif de hausse des prix et des salaires fausse le comportement de tous les agents économiques, provoque des transferts occultes, ruine l'épargne, freine les investissements. C'est une situation instable qu'il serait dangereux d'accepter sur une longue période.

Si nous n'y prenions pas garde nous-mêmes, un élément viendrait nous y contraindre : le déficit de nos échanges extérieurs. En 1973, notre excédent était de 8,6 milliards de francs. En 1974, il aurait été, toutes choses égales d'ailleurs, de 14 milliards de francs.

La hausse des matières premières et notamment des produits pétroliers a transformé cet excédent, qui aurait été un record pour la France, en un déficit qui sera de l'ordre de 22 milliards de francs. Les deux chiffres montrent clairement que l'excellente situation que connaissait l'économie française en 1973 s'est trouvée brutalement remise en question par des événements qui lui sont extérieurs.

En tout état de cause, notre tâche urgente est de rétablir ces équilibres. C'est une priorité. C'est un impératif. A cette fin, le Gouvernement a mis en place un dispositif complet que vous connaissez.

Ce dispositif s'appuie sur la rigueur budgétaire, l'encadrement du crédit, la réduction de nos importations d'énergie et de matières premières.

La rigueur budgétaire s'applique à tous et il ne faut pas s'en plaindre : mieux vaut une année difficile que cinq ans de crise et chacun d'entre nous doit se plier à la nécessité du redressement.

L'encadrement du crédit a été rendu nécessaire par un accroissement anormal de la masse monétaire et nous devons en tirer les leçons pour l'avenir.

Nous sommes sortis de l'ère de la facilité — comme on l'a dit — et les entreprises malsaines doivent redresser leur gestion, les entreprises fragiles doivent rechercher une augmentation de leurs fonds propres car la fuite en avant dans le crédit ne sera plus désormais une solution.

Nous aiderons les entreprises qui veulent faire un effort mais nous ne devons pas en laisser d'autres compter sur la seule générosité publique ; cela doit être affirmé clairement.

**M. Edouard Schœsing, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Diminuer notre dépendance à l'égard de l'extérieur suppose la réduction de nos importations d'énergie et de matières premières.

Il s'agit, par une lutte sévère contre le gaspillage, de limiter le coût de nos importations. Le Gouvernement a plafonné à 51 milliards de francs le montant de nos achats de pétrole en 1975.

Qu'il s'agisse du chauffage domestique, du fuel industriel, de la circulation automobile, le Gouvernement met en place un dispositif complet qui ne risque de compromettre ni l'activité ni l'emploi et qui nous permettra de rester l'année prochaine dans les limites que nous nous imposons nous-mêmes. C'est un effort important et exemplaire.

Je ne voudrais pas cependant qu'il nous conduise à des erreurs d'appréciation : s'il est vrai que la hausse des produits énergétiques a ébranlé notre économie, les mesures d'ordre énergétique ne suffisent pas, à elles seules, à rétablir les équilibres. Le plein succès des mesures que je viens d'évoquer permettra d'épargner environ 5 milliards de francs de devises. Je rappelle que notre déficit en 1974 sera de l'ordre de 22 milliards de francs.

Ces deux chiffres montrent bien que la solution de la crise de l'énergie ne réside pas seulement, pour la France, dans une politique de l'énergie, mais dans un ensemble de mesures permettant de réorienter notre appareil productif.

Cela m'amène aux problèmes de structures industrielles. Depuis 1926, nous avons l'expérience des mesures de redressement. Nous y avons d'ailleurs acquis une habileté certaine puisque, de tous les pays industrialisés, la France est celui qui a eu depuis quinze ans la croissance la plus régulière. Ce qui rend aujourd'hui la situation plus délicate, c'est que cette crise conjoncturelle s'accompagne d'une modification profonde de notre appareil productif.

Je schématiserai cette analyse en deux remarques :

La première, c'est que la hausse considérable du coût de l'énergie et des matières premières va modifier sensiblement les prix relatifs des produits manufacturés et donc la demande des consommateurs.

Certains secteurs, tels que l'automobile, voient leur importance décroître : d'autres, tels que l'électronucléaire, l'électronique, le matériel ferroviaire, vont, au contraire, connaître un accroissement très rapide.

La part de chacun de ces secteurs dans l'économie nationale va se modifier considérablement, entraînant des changements de structures industrielles, d'équilibres régionaux, de répartition de la main-d'œuvre, d'orientation des financements.

La seconde remarque porte sur l'aggravation de la concurrence internationale. Nous connaissons depuis plusieurs années la concurrence des pays en voie de développement, dont les taux de salaires sont très faibles, sur les industries de main-d'œuvre, telles que le textile. Aujourd'hui, les pays industrialisés, qui connaissent tous un déséquilibre des échanges extérieurs, s'efforcent de promouvoir leurs industries d'équipement. Demain, ce seront les pays producteurs de pétrole qui, grâce à leur richesse, se seront dotés d'industries de base, sans toujours tenir compte des critères de rentabilité qui s'imposent à nous.

Il nous faut donc envisager un véritable redéploiement de notre appareil productif. Je suis décidé, pour ma part, à y apporter l'aide des pouvoirs publics.

Quelles peuvent être les principales étapes de cette démarche ?

Il nous faut d'abord faciliter la conversion des secteurs que cette évolution économique met en difficulté. J'ai l'intention d'entreprendre avec les organisations professionnelles et syndicales, les chambres de commerce et d'industrie, un bilan de ces secteurs, en distinguant clairement ce qui résulte des mesures anti-inflation des mouvements structurels à moyen et à long terme. A partir de cette analyse, je compte bâtir avec mes interlocuteurs de véritables plans sectoriels de conversion qui seront soumis au Gouvernement dès la fin de cette année.

Au-delà de cette attitude défensive, il nous faut définir les secteurs sur lesquels dorénavant peut se fonder le développement économique français, compte tenu des nouvelles données de la concurrence.

Pour ma part, j'aperçois déjà trois axes de réflexion.

D'abord, les industries d'équipement : il faut doter la France d'une industrie d'équipement de premier ordre. Ses produits ont une caractéristique essentielle : leur consommation a, comme disent les économistes, une faible élasticité aux prix et une forte élasticité aux revenus. Autrement dit, lorsque les prix augmentent, la demande ne faiblit pas et lorsque la croissance se développe, la demande croît encore plus vite. Pour l'économie française, c'est donc un créneau essentiel.

Je pense également aux industries de pointe : souvent, jusqu'ici, ces secteurs étaient considérés comme des entreprises de prestige, fondées sur des objectifs d'ordre politique où les critères de rentabilité et de compétitivité avaient peu de place.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui.

Devant la concurrence convergente des pays en voie de développement et des pays producteurs de pétrole, les secteurs à forte valeur ajoutée qui impliquent un investissement technologique considérable, paraissent les mieux adaptés aux économies occidentales : je pense au nucléaire, à l'informatique, à l'électronique, à l'aérospatial même.

Autre orientation, enfin : donner plus d'importance aux objectifs d'autonomie. Dans le monde où nous vivons, les idées d'autarcie n'ont plus de signification. Tout est interdépendance. Cela ne veut pas dire que nous devons accepter une situation de dépendance.

Qu'il s'agisse de la sécurité de nos approvisionnements, de la localisation sur le territoire national de certaines industries essentielles, du contrôle des investissements étrangers ou de l'action des sociétés multinationales, l'objectif d'autonomie prend aujourd'hui un relief tout particulier.

Dans un monde d'incertitudes, où chaque nation n'hésite pas à faire état de sa force, au moins économique, où les circuits financiers et commerciaux internationaux sont troublés, la France se doit de veiller à sa liberté d'action.

La troisième orientation de ce redéploiement industriel est d'adopter une démarche à caractère stratégique et prospectif.

Il n'est pas possible aujourd'hui d'envisager l'avenir en prolongeant les courbes. Il faut, au contraire, envisager des scénarios très contrastés qui permettent de définir une ligne d'action dans le cas où des événements nouveaux se produiraient.

Cette nécessité conduit à redéfinir la notion de plan et de programmation. A la demande du Président de la République, vous le savez, le conseil de planification, nouvellement créé, a entrepris cette tâche difficile qui guidera les travaux du commissariat au Plan. Au niveau du ministère de l'industrie et de la recherche, j'ai moi-même créé un groupe de réflexion sur les stratégies industrielles qui participera à cet effort de renouvellement et de recherche prospective.

Dans le même temps, il nous faut concevoir notre politique comme une démarche stratégique qui englobe les différents aspects du problème. C'est ainsi qu'il faut lier la recherche de débouchés extérieurs pour nos produits à la conclusion de contrats d'approvisionnement à long terme pour notre industrie.

**M. Bertrand Denis.** Très bien !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** De même, notre politique de coopération avec les pays tiers ne peut être indépendante du souci de disposer de matières premières ; enfin, nos exportations seront facilitées si nous savons participer aux accords de financement qui se noueront entre les pays en voie de développement et les pays producteurs de pétrole.

Convertir des secteurs menacés, développer les secteurs les mieux placés dans la concurrence internationale, adopter une démarche stratégique et prospective, tels peuvent être les principaux axes de notre politique industrielle pour les prochaines années.

**M. Xavier Hamelin.** Très bien !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** J'ai dit tout à l'heure que si la crise actuelle avait son origine dans les problèmes énergétiques, en revanche les solutions à nos difficultés n'étaient pas seulement d'ordre énergétique.

Il n'en reste pas moins que les problèmes de l'énergie revêtent une importance et une urgence particulières. Le Gouvernement, depuis plusieurs mois, y a consacré une grande part de son activité.

La France a d'abord cherché à développer ses ressources nationales, au premier rang desquelles figure le charbon.

Comme vous le savez, l'épuisement de nos mines, les conditions d'extraction, ont eu pour effet de ramener la production nationale de houille de 55 millions de tonnes en 1962 aux alentours de 25 millions en 1974.

Le Gouvernement a demandé aux Charbonnages de France de modifier ses perspectives et de lui faire des propositions précises destinées à tirer le maximum de nos ressources en consentant des dépenses dont l'effet sera d'aligner le prix de revient de l'extraction du charbon sur le prix des produits pétroliers.

Des études qui ont été menées, de la concertation qui s'est établie à tous les niveaux, une première estimation fait ressortir une ressource supplémentaire de l'ordre de 50 millions de tonnes par rapport à ce qui avait été prévu pour les dix années qui viennent.

Le Gouvernement a tenu cependant à ce que ce programme fasse l'objet d'un accord contractuel entre l'Etat et les Charbonnages de France. Il devra donner à l'entreprise l'autonomie nécessaire pour fixer, dans la limite des critères de rentabilité retenus, les orientations à donner à l'activité des divers bassins, les programmes de production et la politique du personnel correspondante.

Nos ressources charbonnières ne représenteront toutefois en 1980 qu'environ 7 p. 100 de nos besoins et guère plus de 5 p. 100 en 1985. Dans ces conditions, le facteur prépondérant de la diminution de la part du pétrole à moyen terme reste le programme nucléaire qui peut permettre l'augmentation de la part de l'électricité d'origine hydraulique et nucléaire de 7,5 p. 100 en 1973 à 30 p. 100 vers 1985.

La politique définie par le programme nucléaire des années 1974 et 1975 qui, rappelons-le, consiste à engager treize tranches nucléaires pour ces deux années, sera poursuivie au cours des années ultérieures. Le nombre exact des centrales à engager en 1976 est en cours d'examen dans le cadre qui régit les rapports entre l'Etat et E.D.F.

L'orientation de principe est donc prise de donner à l'énergie nucléaire une place prépondérante dans notre approvisionnement en énergie. C'est une orientation qui — vous le savez — a fait l'objet d'études approfondies et complètes. Elle ne repose pas, comme certains ont pu le dire, sur un pari. Elle résulte de choix stratégiques que le Gouvernement considère comme les meilleurs qu'on puisse prendre dans les conditions actuelles.

Je ne dis d'ailleurs pas que l'évolution de la situation économique et internationale ne justifiera pas dans quelques années un inflexionnement de cette politique. Mais, pour les années qui viennent en tout cas, nous maintiendrons cette préférence pour le nucléaire.

Bien entendu, nous prendrons et prenons déjà les mesures nécessaires pour garantir la sûreté de nos installations et la protection de l'environnement.

Dans le domaine de la sûreté, l'intervention du service central de sûreté des installations nucléaires, créé en 1973 et placé sous mon autorité, permet aux experts spécialisés d'intervenir dès la conception de la centrale, de faire prévaloir leur vue pendant sa construction et de vérifier ensuite, pendant son fonctionnement, la sûreté des installations. Je signale à cet égard que la France est le premier pays au monde à avoir édicté un règlement de construction concernant les chaudières nucléaires. J'ai, par ailleurs, décidé un renforcement très important des moyens de ce service, renforcement qui, pour une faible part, résulte des créations d'emplois inscrites au budget, mais qui, pour l'essentiel, provient de l'affectation au service central de sûreté des installations nucléaires d'agents d'autres services ou d'autres établissements.

En ce qui concerne le choix des sites, le Gouvernement soumettra dans les prochains mois aux assemblées régionales la liste des sites où il est envisageable d'installer des centrales électronucléaires.

Je confirme que les responsables régionaux et locaux pourront effectuer de véritables choix entre les sites possibles et que, le moment venu, le Gouvernement entend ouvrir au Parlement un large débat sur sa politique électronucléaire.

Le public et ses représentants doivent être minutieusement informés, et rien ne sera laissé dans l'ombre en ce qui concerne le développement de l'équipement électronucléaire de notre pays.

**M. Edouard Schlœsing, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Pour ce faire, j'ai prévu de diffuser une documentation très complète et de mettre à la disposition des élus régionaux et locaux des équipes d'experts chargés de répondre à leurs questions.

En ce qui concerne les énergies nouvelles, je ferai le point dès les prochaines semaines des espoirs qu'elles peuvent faire naître.

D'ores et déjà un crédit de 7 millions de francs vous est proposé pour la réalisation d'installations de géothermie en 1975. D'autres espoirs sont placés dans l'énergie solaire, et surtout dans la pompe à chaleur.

Il n'est pas impossible qu'à terme ces énergies nouvelles prennent une part importante dans le chauffage. La température qu'elles permettent d'atteindre en exclut sans doute, malheureusement, l'utilisation dans l'industrie.

J'en arrive maintenant au pétrole.

Les hasards de la géographie font que la France dépend de l'étranger pour son approvisionnement pétrolier. Aussi bien s'efforcera-t-elle de mener une double politique en ce qui concerne ses rapports internationaux et son industrie nationale.

La France s'est fixée une ligne de conduite en ce qui concerne les rapports internationaux.

Avec les pays producteurs, d'abord, la prise en main par ceux-ci de la gestion de leurs propres ressources appelle la mise en place de relations d'Etat à Etat. Ce type de relations que nous avons proposé à chacun des grands pays producteurs permet de dépasser la simple recherche de contrats d'approvisionnement et de jeter les bases d'une coopération équilibrée entre des pays industriels.

A nos partenaires de la Communauté, nous avons proposé une politique commune de la recherche, pour le développement des énergies nouvelles et la mise en œuvre des ressources situées en Europe, visant ainsi à ramener la part des produits pétroliers de 63 à 45 p. 100 en dix ans, dans le cadre d'une politique d'économie de l'énergie.

J'espère qu'avant la fin de l'année, un accord pourra se dégager à Bruxelles ou à Paris, lors de la rencontre des chefs de gouvernement.

Au niveau mondial enfin, vous savez que le Président de la République a pris l'initiative de proposer la réunion d'une conférence tripartite pour mettre sur pied une véritable organisation dont l'absence se fait cruellement sentir pour les pays consommateurs et les pays en voie de développement, et qui ne manquerait pas d'avoir aussi des répercussions sur les pays producteurs.

Notre deuxième objectif a été, depuis 1928, de développer une industrie pétrolière nationale et d'obliger les sociétés multinationales à situer en France une part de leur activité.

De ce point de vue, des résultats ont été obtenus : 50 p. 100 du pétrole raffiné et distribué l'est par les sociétés françaises. La France a une capacité de raffinage supérieure à ses besoins. Notre potentiel technique dans les domaines de pointe, tels que les forages à grande profondeur est au premier rang mondial.

Cette industrie, nous lui avons demandé, depuis 1962, date de l'indépendance algérienne, de diversifier ses sources d'approvisionnement. Aussi bien, est-elle présente aujourd'hui dans la plupart des grandes zones pétrolières, notamment au Gabon, au Nigeria, au Congo, en mer du Nord, au Canada, en Australie, en Iran, en Irak, etc., et bien sûr en France où elle va bientôt pouvoir explorer la mer d'Irlande.

La France assume plus de 10 p. 100 des recherches pétrolières mondiales.

L'effort doit être intensifié, aussi bien sur nos propres rivages qui présentent aujourd'hui des perspectives que nous devons pouvoir vérifier dès l'année prochaine, qu'à l'extérieur afin de nous assurer des accès qui nous ont jusqu'ici largement manqué.

Il m'apparaît utile de rappeler que l'effort pétrolier français présente un caractère d'exemple si réel que la Communauté européenne envisage de s'en inspirer pour établir les règles communautaires.

Ce débat intervient aussitôt après les travaux de la commission d'enquête sur les pratiques des sociétés pétrolières dont le rapport est en cours de publication.

Pour ma part, j'ai toujours été favorable aux commissions d'enquête parlementaires, et je précise que le Gouvernement entend que toute la lumière soit faite sur les questions que soulève le rapport.

Le rapporteur n'a pas souhaité aborder ce sujet dans le cadre de l'examen du budget de l'industrie et de la recherche, et il a vraisemblablement eu raison.

Le rapport de la commission est en cours de publication. Je compte procéder à une étude minutieuse de sa teneur et, le moment venu, informer le Parlement des conclusions que j'en aurai tirées et des actions qui devront s'ensuivre.

J'en arrive maintenant à la deuxième partie de mon exposé qui concerne la recherche.

La recherche est un facteur déterminant de croissance et de progrès qui n'agit, dans la plupart des cas, qu'à long terme par rapport à l'horizon habituel des choix politiques.

Aujourd'hui, dans la crise que subissent les économies occidentales, son rôle devient déterminant. Il convient donc de lui accorder une place éminente.

Dès que j'ai pris mes fonctions, j'ai tenu à renforcer les moyens de la mission interministérielle que j'exerce. Cette volonté s'est déjà traduite par une réforme interne de la délégation générale à la recherche scientifique et technique dans le sens d'une plus grande autorité dans son rôle de coordination, et cela répond aux préoccupations qui ont été exprimées tout à l'heure par l'un des rapporteurs.

Par ailleurs, j'ai donné instruction au délégué général de la recherche scientifique et technique d'entreprendre, dès maintenant, en liaison avec le commissariat général au Plan, une concertation sectorielle préparatoire au VII<sup>e</sup> Plan : des groupes de travail animés par la délégation vont se mettre en place progressivement afin de dresser des bilans et de confronter des projets dans les principaux secteurs de la recherche nationale. Telles étaient les premières actions indispensables à une animation plus efficace de la recherche publique.

Quels sont les objectifs de la politique scientifique française ?

La politique scientifique doit, plus que toute autre, faire preuve de continuité et doit se donner comme objectif essentiel d'articuler étroitement la recherche et le développement sur un projet politique, économique et social à long terme.

Il est clair que nous nous engageons dans un nouveau type de croissance qui implique une part plus grande d'investissements intellectuels, un effort plus important de progrès technique et donc de recherche et de développement.

Trois priorités m'apparaissent devoir être dégagées dès à présent : la recherche de nouvelles ressources naturelles énergétiques et l'économie de leur utilisation ; la compétitivité de nos entreprises ; la qualité de la vie et la préservation du milieu naturel.

Dès 1975, l'accent est mis sur la recherche de nouvelles capacités en matière d'énergie et de ressources naturelles, et la mise au point de techniques permettant d'en limiter la consommation.

Pour la première fois une ligne budgétaire regroupant un certain nombre de recherches dans le domaine de l'énergie a été ouverte. Par ailleurs, un comité consultatif de la recherche et du développement dans le domaine de l'énergie a été créé. Ce comité commun à la délégation générale à la recherche scientifique et à la délégation à l'énergie doit me remettre ses conclusions définitives avant la fin de l'année.

Mais les nouvelles priorités ne doivent pas nous faire négliger pour autant l'énorme effort de recherches à finalité industrielle ou stratégique qu'ont fourni ces dernières années les grands organismes publics. J'estime qu'il est urgent de le valoriser. Cela, à mon sens, ne peut se faire que par une association plus étroite au développement des projets en cours, des utilisateurs et des industriels qui prendront à terme la relève des chercheurs.

Soucieux de donner une impulsion nouvelle à la recherche industrielle en général, j'ai confié à un conseiller d'Etat, M. Raymond Poignant, la mission de dresser un bilan du rôle que l'Etat joue dans le domaine de l'aide au développement et de me proposer d'ici deux à trois mois les réformes qui lui paraîtraient nécessaires dans un souci de clarification, de simplicité. Je prendrai donc, dès le trimestre prochain, les mesures nécessaires à une meilleure efficacité de l'action de l'Etat dans ce domaine. Je crois ainsi répondre à un certain nombre de préoccupations qui ont été exprimées par les rapporteurs au sujet du budget de la recherche.

La croissance économique a été jusqu'ici en grande partie dirigée vers la progression des consommations individuelles. La science et la technologie ont largement contribué à introduire dans le circuit économique une multitude de produits nouveaux. Les services collectifs n'ont pas progressé au même rythme et l'effort de recherche destiné à en améliorer la productivité et la qualité est loin d'avoir été de même ampleur. Quant au cadre de vie, ce n'est que depuis peu que l'on se préoccupe d'en arrêter la dégradation.

Il appartient donc à la politique de recherche d'anticiper sur une évolution des modes de consommation qui conduira sans nul doute à privilégier le développement des consommations collectives. Cela veut dire concrètement qu'une place de plus en plus importante devrait être faite à toute une recherche orientée vers la satisfaction des besoins sociaux, qu'il s'agisse de l'habitat, du milieu urbain, des transports, de la santé ou de l'environnement.

La recherche doit prendre en compte l'exigence de qualité de la vie. C'est dans cette nouvelle orientation que réside en grande partie l'avenir de la science.

Peut-être le temps est-il venu d'introduire dans les préoccupations de la politique de recherche un problème qui la dépasse très largement mais ne devrait pas la laisser indifférente, celui du contrôle par la société du développement des technologies.

Ce problème dépasse largement la politique de la recherche. Il touche, au-delà d'elle, au domaine de la législation, du contrôle parlementaire et, plus généralement, du contrôle par les groupes socio-économiques. Une des premières actions à entreprendre est l'association plus étroite de non-scientifiques, d'élus de la nation et de représentants des consommateurs, à la mise en œuvre de technologies nouvelles et à la définition de programmes nouveaux.

Pour faire un pas dans ce sens, je souhaite que le comité consultatif de la recherche scientifique et technique, qui, comme vous le savez, est jusqu'à présent composé uniquement de personnalités scientifiques, comporte des représentants d'autres secteurs de l'activité nationale ; j'ai demandé à son président de réfléchir à ce souhait et de me faire des propositions à ce sujet.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, il faut disposer des crédits et des hommes.

En dépit de la conjoncture économique que je rappelais tout à l'heure, les chiffres du budget 1975 montrent bien la priorité accordée par le Gouvernement à ce secteur essentiel.

Le volume des autorisations de programme se monte à 4550 millions de francs, soit une progression de 11,1 p. 100 par rapport à l'année dernière, les crédits de fonctionnement à 3184 millions de francs, dont 249 millions de francs de mesures nouvelles et 225 millions de francs de mesures acquises, soit une augmentation de 15,3 p. 100, c'est-à-dire un total, pour l'enveloppe-recherche, de 8034 millions de francs, en augmentation de 13 p. 100. Tel est du moins ce qui apparaît sur les documents qui vous ont été soumis.

En réalité, au moment où ces documents ont été établis — MM. les rapporteurs l'ont rappelé — les décisions concernant la politique spatiale n'avaient pas encore été arrêtées définitivement et, depuis lors, un supplément de 124 millions de francs a été dégagé pour le programme du centre national d'études spatiales, ce qui porte le taux de croissance des autorisations de programme d'une année sur l'autre, à 14,1 p. 100 et, pour l'ensemble de l'enveloppe-recherche, à 14,8 p. 100.

Ce budget traduit d'autre part les priorités que j'ai définies devant vous : une augmentation de 26 p. 100 pour la recherche et le développement dans le domaine de l'énergie et l'amélioration des recherches pour la qualité de la vie et de la santé, grâce à un effort en faveur de l'institut national de la santé et de la recherche médicale, à une augmentation en volume de 24 p. 100 pour la recherche urbaine et de 18 p. 100 pour la recherche sur l'habitat.

En ce qui concerne les créations de postes, vous relevez 350 emplois nouveaux, soit 156 de chercheurs et 194 de techniciens. Là encore, les chiffres doivent être commentés, car le budget de 1975 prévoit l'intégration de 264 vacataires dans les cadres statutaires, alors qu'il n'y en avait eu aucune l'an passé.

C'est donc en réalité 614 postes budgétaires qui seront à la disposition des organismes de recherche en 1975, contre 500 en 1974.

Encore faut-il ajouter que l'institut national de recherche agronomique disposera des moyens nécessaires pour placer sous statut contractuel 2323 ouvriers qui étaient employés dans des conditions précaires.

J'ai donc le sentiment que dans une année de rigueur budgétaire sévère, le budget de la recherche est bien un secteur protégé.

Dans la recherche, comme ailleurs, je dirai même plus qu'ailleurs, les crédits ne sont rien sans les hommes. Lors des deux dernières décennies, alors que notre potentiel scientifique était à construire, nous avons recruté et formé pour la recherche publique des milliers de chercheurs.

Il est clair que la création de postes nouveaux de chercheurs ne pourra se faire au rythme exceptionnel qui était celui des années 60. Il nous faut cependant offrir des possibilités d'accueil suffisantes aux jeunes diplômés scientifiques qui désirent passer par la recherche et assurer aux principaux organismes un taux de recrutement qui leur permettent d'éviter un vieillissement dramatique de leurs cadres.

Pour atteindre ces deux objectifs, une politique nationale de l'emploi scientifique est nécessaire. Il faut repenser les statuts des chercheurs des différents organismes, aménager les modalités de détachement des personnels scientifiques, trouver les procédures qui permettent d'irriguer l'économie nationale de chercheurs formés dans le secteur public, promouvoir une véritable politique de formation par la recherche. J'ai l'intention de présenter des propositions au Gouvernement sur tous les points que je viens d'évoquer.

D'ores et déjà, j'ai donné instruction au délégué général à la recherche scientifique et technique d'organiser la concertation des divers départements ministériels concernés.

Je sais que rien dans ce domaine ne pourra être fait sans l'accord des intéressés. Je compte donc les associer étroitement à notre réflexion.

Enfin, cette politique de l'emploi scientifique doit permettre une meilleure insertion dans le milieu régional.

Le Gouvernement a proposé, au début de l'année, une politique sélective et progressive visant à rééquilibrer la répartition de la recherche entre Paris et la province.

Il s'agit maintenant de donner un contenu concret à cette déclaration d'intention. J'essaierai de définir, pour les différentes régions, un ensemble de vocations scientifiques et de guider ainsi les projets de rééquilibrage et d'implantation pour les différents secteurs de la recherche. L'établissement d'un tel schéma suppose, évidemment, l'organisation d'une concertation efficace avec les régions et de nombreuses personnalités régionales devraient participer à l'élaboration des objectifs et des programmes régionaux.

J'ai déjà donné instruction à la délégation générale à la recherche scientifique et technique de préparer, en concertation avec la délégation à l'aménagement du territoire, une action dans ce sens. M. André Delion, conseiller référendaire à la Cour des comptes, a été chargé de préparer un programme d'implantation territoriale à moyen terme de tous les organismes de recherche et de présenter d'ici à quelques semaines un premier schéma de répartition des investissements.

Je ne voudrais pas terminer ce tour d'horizon sur la politique scientifique de la France sans aborder deux sujets très importants, qui viennent d'être examinés ou sont en cours d'examen par le Gouvernement : l'espace et l'informatique.

En ce qui concerne l'espace, le Gouvernement s'est trouvé devant des choix difficiles. En l'absence de toute décision nouvelle, le budget du centre national d'études spatiales aurait cru de près de 40 p. 100 cette année et cette progression risquait ensuite de se poursuivre à un rythme analogue. Dans la conjoncture actuelle, cette hypothèse était irréaliste. Il importait donc de procéder à des choix et, pour cela, de définir des priorités.

Le Gouvernement, sur ma proposition et sur celle du Premier ministre, a décidé que l'objet essentiel de notre effort spatial devait être de permettre à l'Europe de disposer de son autonomie dans le domaine des applications spatiales. Qu'il s'agisse de télécommunications, de navigation aérienne ou maritime, de météorologie ou des besoins de la défense, il n'était pas possible de s'en remettre totalement aux Etats-Unis ou à l'U. R. S. S.

Un effort purement national dans ce domaine n'a pas de sens. Notre choix ne pouvait donc être qu'euro-péen.

Dans ces conditions, il fallait poursuivre avec nos partenaires européens le lanceur lourd Ariane et les programmes de satellites d'application.

Nous nous attacherons à garantir les objectifs et l'efficacité des moyens de cette coopération. Nous attendons de nos partenaires un engagement d'utilisation des matériels spatiaux développés en commun et nous conversons avec eux pour obtenir l'assurance que l'agence spatiale européenne, qui sera le cadre de cette coopération, sera, par son organisation et ses structures, un outil d'une qualité incontestable.

Bien entendu, la confirmation de la priorité accordée au programme européen nous conduit à ralentir, à terme, les programmes bilatéraux et nationaux que nous poursuivions et à orienter certaines installations techniques nationales vers une utilisation européenne. Ainsi, nous souhaitons européeniser la base de lancement de Kourou, certains moyens d'essais lourds de Toulouse et notre réseau de poursuite de satellites, dans le cadre d'une unification du réseau européen.

La France, je le confirme, répondant à la question d'un rapporteur, dépensera, en 1975, 946 millions de francs pour ses activités spatiales. Il s'agit là, vous en conviendrez, d'un effort financier très important par rapport à celui de 1974.

L'informatique joue un rôle si essentiel dans le fonctionnement de nos sociétés industrialisées que l'Etat doit, naturellement, suivre une politique visant à en assurer le meilleur emploi. Cela implique la formation de personnels compétents, l'édiction de certaines normes, la mise en place d'expériences pilotes, la création d'un réseau de télétransmissions, voire de mesures d'ordre juridique tendant à garantir les libertés individuelles.

Le plan calcul avait ajouté une dimension de plus, en accompagnant cette politique d'utilisation de l'informatique, d'une politique industrielle tendant à créer une entreprise nationale de constructeurs d'ordinateurs.

La France a consacré un effort important, depuis l'origine, à la création de cette industrie de grande informatique. Celle-ci a remporté des succès techniques et industriels très appréciables. La Compagnie internationale pour l'informatique constitue aujourd'hui un outil industriel de grande qualité, qui place la France dans un rang très honorable parmi les nations qui s'intéressent à l'informatique.

Des difficultés subsistent, néanmoins. Une grande partie du marché est constituée par les administrations ; la pénétration dans le secteur privé est encore insuffisante ; les besoins de la croissance de la C. I. I. et la mise sur le marché de nouveaux produits l'ont empêchée de consacrer suffisamment d'efforts au service après-vente et à la maintenance, pourtant essentiels à la satisfaction des utilisateurs. L'amélioration des services, dans ce domaine, doit demeurer une préoccupation prioritaire.

Vous savez, par ailleurs, que devant le cadre étroit du marché national, la C. I. I. a conclu, en 1973, avec Siemens et Philips, les accords Unidata dont l'économie était la suivante : préservation de la personnalité de chaque compagnie ; répartition du développement et de la fabrication des produits de la gamme future, qui doit sortir entre 1975 et 1977, entre les trois entreprises, la France développant, pour sa part, un calculateur de moyenne puissance et deux calculateurs de forte puissance ; commercialisation par chaque entreprise, pour son compte et pour celui des deux autres, de l'ensemble des produits de la gamme.

Les deux partenaires, allemand et hollandais, souhaitent maintenant franchir une nouvelle étape en procédant à la fusion des activités informatiques.

Cela pose, naturellement, des problèmes d'une double nature concernant les garanties pour l'avenir et le montant des investissements financiers. Le Gouvernement étudie, à l'heure actuelle, les solutions possibles.

J'indique, de la façon la plus formelle, que la France accorde une importance essentielle au développement de l'informatique — elle continuera donc de mener une politique active dans ce domaine — tant du point de vue de l'utilisation que de notre capacité industrielle.

L'existence d'une activité industrielle en France est d'abord pour nous la garantie d'un bon emploi de l'informatique par tous les utilisateurs, car on n'utilise bien que ce que l'on maîtrise parfaitement.

La présence d'un constructeur indépendant nous permettra également d'assurer le développement des industries connexes qui, telles que l'industrie du téléphone ou celle des automatismes, dépendent de plus en plus des ordinateurs. Au total, c'est un marché de près de cent milliards de francs qui, en 1985, dépendra de l'informatique.

Enfin, l'industrie de l'informatique, industrie de haute technologie à forte valeur ajoutée, capable d'entraîner d'importantes exportations, utilisant peu d'énergie, est particulièrement bien adaptée aux nouvelles données de l'économie mondiale que j'ai rappelées tout à l'heure.

Aussi bien, sommes-nous décidés à ne pas réduire notre effort. Encore faut-il aboutir à un schéma industriel qui satisfasse nos objectifs et dont le coût ne soit pas excessif. C'est cette recherche que nous avons entreprise et qui nous conduira à poser à nos partenaires européens un certain nombre de questions.

C'est pour cela que le budget qui vous est présenté a seulement pris en considération le montant auquel les rapporteurs se sont référés tout à l'heure. Je demande à l'Assemblée de bien vouloir le conserver pour le moment.

Mesdames, messieurs, j'ai lenté, sans entrer dans le détail du budget et des affaires techniques, de vous décrire les grandes orientations qui guident mon action.

La France est entrée dans une période difficile. Il lui faut prendre les moyens de surmonter l'obstacle et s'engager franchement dans des voies nouvelles et prometteuses.

Pour cela, il faut d'abord éviter de céder aux passions du moment, aux pressions de la mode et entreprendre avec calme et détermination une action qui sera longue et difficile.

Je souhaite que ce débat, par son sérieux et sa hauteur de vue, concoure au choix des meilleures solutions.

Il faut savoir cependant que, quel que soit le succès de notre politique, le monde dans lequel nous vivrons dans les prochaines années ne ressemblera pas à celui que nous venons de connaître.

L'incertitude, l'imprévisible, pour plusieurs années, seront nos compagnons. Le risque sera sans cesse présent. La croissance économique va sans doute s'infléchir et les résultats devront être appréciés, non plus d'après des données quantitatives finalement abstraites, mais bien plutôt en termes de qualité de vie, de bien-être, de bonheur. La religion du produit national brut à outrance, d'une industrialisation à outrance a vécu.

Dans ce mouvement qui, à mes yeux, constitue un véritable renversement des valeurs, nous devons nous appuyer sur une vision claire de notre objectif, opposer à l'incertitude la flexibilité de notre stratégie, apporter aux résultats techniques le supplément d'âme que nos compatriotes réclament.

Telle est, pour mon département ministériel, ma règle d'action. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975, n° 1180 (rapport n° 1230 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Industrie et recherche *(suite)* :

Industrie :

(Annexe n° 20. — M. Schlœsing, rapporteur spécial ; avis n° 1235, tome V, de M. Julien Schwartz, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Recherche scientifique :

(Annexe n° 21. — M. Mesmin, rapporteur spécial ; avis n° 1231, tome X (Recherche scientifique), de M. Buron, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1235, tome VI (Recherche), de M. Barthe, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération :

(Annexe n° 42. — M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.)

Justice :

Justice :

(Annexe n° 24. — M. Sprauer, rapporteur spécial ; avis n° 1234, tome I, de M. Massot, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

— Condition pénitentiaire :

(Annexe n° 25. — M. Benoist, rapporteur spécial ; avis n° 1234, tome I, de M. Massot, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

Services du Premier ministre *(suite)* :

— Section I. — Services généraux *(suite)* :

Fonction publique :

(Annexe n° 31. — M. Durand, rapporteur spécial ; avis n° 1234, tome III, de M. Renard, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

Radiodiffusion et télévision (ligne 104 de l'état E) et article 30 :

(Annexe n° 48. — M. Le Tac, rapporteur spécial ; avis n° 1231, tome XX, de M. de Préaumont, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :  
Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée à treize heures cinq.)*

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
JACQUES RAYMOND TEMIN.

(Le compte rendu intégral des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)

